17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

No 10. 15 Octobre 1868




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

**PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENEVE. — Cherbuliez.**

**LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**

**AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.**

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE

Pages.

**ETUDES HISTORIQUES**

**Mathurin Cordier, ou la Réforme française et l'enseignement classique,** par M. Jules Bonnet . . . . . . . . . . . . . . . 449

**Hotman de Villiers et son temps,** par M. F. Schickler. (IV[e] partie.) 464

**DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.**

**Une chanson en langue béarnaise du temps de Jeanne d'Albret.** 477

**La Réforme en 1561. — Lettres des Eglises du Vigan, d'Uzès et de Nîmes à la Compagnie de Genève** . . . . . . . . . . . 480

**Une page de la Révocation de l'Edit de Nantes.** Récit autobiographique de la sortie de France de la famille de Robillard, en 1687. . 486

**BIBLIOGRAPHIE.**

**Bernard Palissy. Sa statue et son récent biographe,** par M. le pasteur Ath. Coquerel fils (2[e] partie) . . . . . . . . . . . . . . 495

**MÉLANGES.**

**Un volume de Michel Le Faucheur et les deux Gigord,** par M. le pasteur Ph. Corbières . . . . . . . . . . . . . . . . . . 506

**Fête de la Réformation.** . . . . . . . . . . . . . . . . . . 512

## AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être désormais adressé au Secrétaire de la Société, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

# ÉTUDES HISTORIQUES

## MATHURIN CORDIER

OU

LA RÉFORME FRANÇAISE ET L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE (1)

C'est la gloire de la Réforme d'avoir popularisé l'instruction, et ouvert plus largement à la jeunesse les sources du savoir épuré par l'esprit évangélique. Comme le divin Chef de l'Eglise, elle a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants,* et son appel n'a pas été vain. Luther et Mélanchthon ont été les bienfaiteurs de l'Allemagne. Sturm a bien mérité de Strasbourg, et les écoles de Paris ont vu passer un homme qui, sans avoir joui d'une égale célébrité, n'en occupe pas moins une place éminente dans la Réforme française. Nommer Mathurin Cordier, précepteur de Calvin, c'est évoquer les souvenirs d'une vie presque étrangère aux grandes controverses du temps, et uniquement consacrée à l'enseignement de la jeunesse, avec ce zèle pur, cet intérêt soutenu qui caractérisent l'apostolat. Dans les époques rénovatrices qui marquent un

(1) On n'a voulu qu'esquisser ici, dans un cadre restreint, un sujet peu connu en rapport avec une solennité prochaine, la troisième fête annuelle de la Réforme française.

progrès de l'humanité, l'empire du monde est aux ardents qui le remplissent de leur nom, et y laissent une trace ineffaçable de leur passage. Mais il est d'humbles sphères où s'exerce en tout temps la persévérante vertu qui fait aussi des miracles. Loin des luttes retentissantes de l'Eglise ou du Forum il y a le travail caché qui s'accomplit dans l'ombre, qui façonne lentement les générations nouvelles, et ne se révèle que par ses fruits. Qui pourrait dire, après avoir étudié l'œuvre de Mathurin Cordier, qu'il n'a pas choisi la bonne part?

Il naquit en 1479, dans une bourgade inconnue du Perche ou de la Normandie, et alla de bonne heure étudier à Paris dans la célèbre université qui après avoir jeté un si grand éclat au moyen âge, semblait hésiter à l'entrée des voies nouvelles que la Renaissance ouvrait aux esprits. C'est avec une émotion reconnaissante qu'il parle de l'académie où il fut nourri dès ses jeunes années, de cette tendre mère « qui l'enfanta pour ainsi dire à la vie intellectuelle (1). » Devenu par un labeur sans relâche savant grammairien et humaniste habile, il passa promptement du banc des écoliers dans la chaire des maîtres, sans quitter la docte montagne de Sainte-Geneviève où les collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre apprécièrent tour à tour la solidité de son savoir et le charme de ses leçons (2). Cordier y mettait toute son âme, et comme il aimait la jeunesse, il en fut aimé. Son enseignement porta partout les plus heureux fruits, ainsi que l'atteste ce dicton flatteur répandu dans les écoles : *Partout où enseigne Mathurin Cordier fleurissent les belles-lettres* (3).

Ce fut au collége de la Marche, et non à Sainte-Barbe, comme l'affirme à tort le savant historien de cette maison (4),

(1) « Hujus academiæ quæ me qualiscumque sum, genuit, peperit atque educavit. » Préface du livre *de Corrupti Sermonis emendatione*, in-12. Lyon, 1535.

(2) « Cum in aliis gymnasiis, cum in Rhemensi, S. Barberæ, Lexoviensi, Marchiano, Navarreo... » Préface des *Colloques*, édit. de 1564.

(3) « Ubicumque docebit Mathurinus Corderius florebunt bonæ litteræ. » Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 152.

(4) Ce point sera prochainement discuté, éclairci dans le *Bulletin*.

que Cordier eut pour élève le jeune Picard au regard perçant, aux habitudes méditatives et sévères, qui devait illustrer le nom de Calvin, et qui déposa plus tard l'expression de sa gratitude dans un de ses écrits, glorieux témoignage qui associe le maître à l'immortalité du disciple : « Lorsque mon père m'eut envoyé bien jeune encore à Paris, et n'ayant qu'un avant-goût du latin, la Providence voulut que je vous eusse pour professeur, peu de temps il est vrai, mais assez pour recevoir de vous l'excellente méthode qui m'a permis d'étudier avec plus de fruit. Je n'oublierai jamais que de la classe de rhétorique où vous professiez avec éclat, vous n'avez point hésité, l'année même de mon entrée au collége, à descendre volontairement en quatrième à cause de l'insupportable ennui que c'était pour vous d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction de vos élèves, ceux-ci vous arrivant des classes inférieures, formés uniquement pour l'étalage et gonflés de vent sans rien de solide au fond. Je tiens pour une faveur particulière de la Providence cette résolution si méritoire de votre part, à laquelle j'ai dû l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre, ainsi que tous mes progrès ultérieurs, et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin qu'elle sache que s'il y a quelques mérites dans mes écrits, ils viennent en partie de vous (1). » Les souvenirs attestés par la dédicace du Commentaire sur l'épître aux Thessaloniciens se rapportent à l'année 1524, qui demeure ainsi une date dans la vie de Calvin comme dans celle de Mathurin Cordier.

Le maître qui sut mériter un tel hommage de l'un des plus grands écrivains du siècle, était loin de se croire à cette époque (s'il le crut jamais !) à la hauteur de la belle mission qui lui était confiée. C'est à lui pourtant que revient l'honneur d'avoir compris l'importance des premiers éléments, base solide de toute connaissance, et inauguré une méthode, alors nouvelle, fondée sur l'étude simultanée du latin et du français. Après

(1) J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 153.

le long règne de la scolastique emprisonnant les esprits dans ses stériles formules, c'était déjà toute une révolution. Cordier osa le premier enseigner en français, et par un système de rapprochements ingénieux, il sut mettre en lumière les rapports et les contrastes des deux langues qu'il avait profondément étudiées, et dont il rendit l'intelligence plus facile à la jeunesse. L'exercice du thème, jusqu'à lui fort négligé, acquit une haute importance. Entre ses mains habiles, ce fut moins la traduction littérale d'une matière française en latin que le développement d'un sujet proposé, par lequel maître et élèves, variant les tours, multipliant les essais, s'appliquaient à reproduire la physionomie du style antique. Si notre langue est définitivement entrée, au XVI^e siècle, dans les voies latines, elle le doit en grande partie à Mathurin Cordier.

Mais tout maître digne de ce nom a des ambitions plus hautes que ses succès, et Cordier sentait profondément ce qui manquait à son œuvre pour réaliser l'idéal qu'il avait de bonne heure conçu, et qui embrassait à la fois la culture morale et intellectuelle de la jeunesse. Son nom était partout cité avec respect; son autorité était grande dans les écoles. Seul il gémissait en secret des lacunes d'un enseignement qu'il aurait voulu retremper à la source suprême du saint et du juste. Ecoutons les mélancoliques confidences que, parvenu au terme d'une longue carrière, il devait déposer dans la préface de ses *Colloques* : « Cinquante ans se sont écoulés depuis que voué à l'enseignement je n'ai cessé de réfléchir aux moyens d'inculquer à la jeunesse le goût des lettres avec celui de la religion et des bonnes mœurs. Lorsque je débutai à Paris, la pure lumière de l'Evangile n'avait pas encore lui à mes yeux. J'étais plongé dans les épaisses ténèbres de la superstition. Je n'en exhortais pas moins mes élèves à aimer non-seulement les lettres humaines, mais aussi les choses divines, si l'on peut appeler de ce nom les vaines cérémonies de l'Eglise dans laquelle j'avais été élevé et que je

tenais pour l'Eglise du Christ. Je ne cessai jamais de persévérer dans ces efforts, comme l'attestent les écrits que j'ai publiés à diverses époques, et qui portent l'empreinte de cette double pensée. Mais depuis que le Père de toute miséricorde, ayant eu pitié de moi, m'a fait part des trésors de sa connaissance, j'ai redoublé d'ardeur pour atteindre le but désiré, dans la mesure des grâces qu'il m'a départies (1) ! »

Nous touchons ici au grand événement qui s'accomplit dans la vie de Mathurin Cordier, et lui ouvrit de nouvelles perspectives. La Réforme avait obscurément pénétré à Paris. Elle comptait des adhérents dans le palais du roi, sur les bancs de l'université et jusque dans les cloîtres qui semblaient fermés à tout souffle d'innovation. Un évêque, Briçonnet, lui avait donné asile dans son diocèse. Un écolier de l'université de Paris, Jacques Pavannes, l'avait courageusement confessée sur un bûcher. Ce fut dans l'intimité d'un célèbre imprimeur, dans cette maison des Estienne moins semblable à un atelier qu'à une académie, que Cordier apprit à connaître la nouvelle doctrine qui répondait à tous les besoins de son esprit, à toutes les aspirations de son cœur (2). Elle fut dès lors l'âme de son enseignement, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface d'un écrit composé sous l'influence de ses sentiments nouveaux : « Sais-tu pourquoi les lettres languissent, c'est que le nom du Christ est à peine prononcé dans les gymnases de cette grande cité, et que la Parole divine est si peu étudiée qu'on la cite à peine par manière d'acquit et du bout des lèvres?... Veux-tu instruire la jeunesse avec succès, adresse-toi au cœur d'où jaillissent les sources de la vie. Place-toi sous les auspices de Dieu et des choses célestes. Donne aux enfants des leçons puisées plus haut que la terre. Apprends-leur à aimer le Christ, à le révérer, à ne vivre que pour lui (3). En-

(1) « Ex quo autem mei misertus Pater clementissimus mentem vera Evangelii sui cognitione illustravit, multo etiam ardentius id propositum persecutus sum. » Préface des *Colloques*.

(2) « Robertus Stephanus amicorum meorum intimus, quo primum doctore ad Evangelii cognitionem usus fueram. » Préface déjà citée.

(3) « Doce pueros Christum diligere, spirare, in ore habere... omnia facere ad Dei laudem, etc. » *De Corrupti Sermonis emendatione*. Lyon, 1535.

seigne-leur à tout faire pour la gloire de Dieu et l'avancement de son règne. Distille tellement à leurs oreilles le nom du Christ et sa sainte Parole qu'ils sentent s'allumer en eux l'étincelle de l'amour divin, et que la discipline de la piété remplace désormais celle des verges. Ignores-tu qu'une sainte reine, la mère de Louis IX, ce pieux roi des Français, l'éleva, dès sa jeunesse, dans de tels principes qu'il eut toute sa vie le péché en horreur? Suis cet exemple, et ne désespère pas du succès, car tu auras pour collaborateur Dieu lui-même. Instruit et façonné par le Christ, l'enfant aimera tout ce qui est bon et beau. Il recherchera tout ce qui est pur. Si tu ne sais recourir qu'aux châtiments corporels, ta peine est perdue. Car comment l'enfant apprendrait-il à aimer les lettres, s'il n'a en perspective que le châtiment (1)? »

A ces rigueurs inutiles Cordier veut qu'on substitue les règles d'une sagesse aimable, d'une piété communicative dont il parle avec effusion parce qu'il en trouve en lui le le secret : Est-elle d'un maître, est-elle d'un apôtre cette touchante invocation : « Au nom du Christ, notre précepteur commun, et notre divin Rédempteur, je vous supplie, ô jeunes gens, de donner votre cœur d'abord à la vertu et puis aux bonnes lettres, rapportant tout au Père céleste, afin que vous puissiez devenir des pierres vives dans l'édifice spirituel élevé à sa gloire. Rien de plus beau que l'union de la piété chrétienne et de nobles études, sous les auspices de Celui sans le secours duquel on ne peut faire rien de bon. Aimez donc, ô chers élèves, ceux qui vous apprennent à embrasser dans un même amour la religion et les lettres (2). »

Ce spiritualisme chrétien, hardiment dégagé de tout formalisme catholique, n'était pas sans péril au moment où la Sorbonne venait d'anathématiser les écrits de Luther, où écla-

(1) « Quomodo amabit litteras cujus rei gratia tantum pœnæ proponantur? » *Ibidem.*

(2) « Valete et bonarum litterarum morumque professores amate perpetuo. » *Ibidem. Ad pueros obtestatio.* Ce sont les mêmes idées que développera, trois ans plus tard, l'humaniste protestant, Jean Sturm, dans son beau traité : *De Litterarum ludis recte aperiendis.* 1538. L'union de la science et de la piété, *Pietas litterata,* telle est la devise de la Réforme dans les écoles.

tait dans les écoles la lutte de l'ancienne et de la nouvelle croyance. Le discours du recteur Nicolas Cop, manifeste du parti réformé, prononcé en pleine église des Mathurins (1er novembre 1533) mit en émoi l'université et le parlement. L'affaire des placards excita bientôt le redoutable ressentiment de François Ier, engagé dès lors sans retour dans la voie de la persécution. Paris vit se rallumer les bûchers avec les cruels raffinements de l'estrapade. Plus de quarante personnes, parmi lesquelles on remarquait un docteur en théologie, Caroli, un poëte, Clément Marot, furent décrétées d'accusation. Mathurin Cordier était du nombre (1). Pour se dérober aux poursuites il dut s'éloigner de la capitale (2). Le directeur de Sainte-Barbe, André de Gouvéa, répondant à l'appel des consuls de Bordeaux, se disposait alors à envoyer dans cette ville quelques personnages savants, chargés de réorganiser son collége. Le premier nom qu'il écrivit sur sa liste fut celui de Mathurin Cordier, qui partit en compagnie de plusieurs de ses collègues, Claude Budin, Jean Binet et Claude de Teyve, pour fonder l'enseignement classique dans le collége de Guyenne. Il y passa trois ans (1534-1537), et son travail ne fut pas inutile si l'on en juge par la fortune rapide d'un établissement qui devint « l'un des plus florissants de France, » et forma des élèves tels que Joseph Scaliger, Montaigne et La Boëtie. Les lettres latines étaient en grand honneur dans cette maison, sans que le grec y fût négligé, et la partie du programme relative à l'instruction élémentaire avait été rédigée par Cordier, qui, selon l'heureuse expression de M. Quicherat, y fit passer la tendresse de son âme pour le jeune âge. Ce même sentiment respire dans tous les écrits de Cordier et communique une véritable éloquence aux passages où il se rend le témoignage d'avoir tout fait, malgré la rigueur des temps, pour pénétrer

(1) *Bulletin*, X, 37, et XI, 254. On lit sur la liste du bourgeois de Paris: Maistre Maturin Cordier, qui a tenu les escoles *à Nantes*. C'est *Nevers* qu'il faut lire. La préface des *Colloques* mentionne en effet un séjour dans cette ville.

(2) « Lutetia profugus propter Evangelicæ doctrinæ professionem. » Préface des *Colloques*.

ses leçons de l'esprit évangélique, complétement banni des écoles de sa patrie.

Le rêve si pur de Mathurin Cordier ne devait se réaliser que sur la terre étrangère. Son départ pour Bordeaux fut un premier pas vers la terre d'exil où son plus illustre élève l'avait déjà précédé. Le jeune écolier picard, assis treize ans auparavant sur les bancs du collége de la Marche, était devenu l'austère réformateur qui, s'éloignant de la France, lui avait jeté pour adieu l'éloquent appel de *l'Institution chrétienne*. Associé à Farel dans l'œuvre du ministère à Genève, Calvin n'oublia pas le pieux professeur qui lui avait appris à écrire en latin comme un contemporain de Cicéron et de Sénèque. Il le pressa vivement de venir occuper une chaire au collége de Rive, organisé selon les principes de la foi réformée, et Cordier se rendit à son appel. Dès les premiers mois de 1537, il devint régent dans le collége confié à la direction d'Antoine Saunier, et il porta dans ces humbles fonctions la rare supériorité qu'il avait montrée à Paris. Son rôle comme professeur est nettement défini dans un curieux document récemment publié sous ce titre : *L'Ordre et Manière d'enseigner en la ville de Genève* (1).

« On instruit ordinairement les enfants en trois langues les plus excellentes, c'est à sçavoir : en Grec, en Ebrieu et en Latin, encore sans compter la langue Françoise, laquelle toutefois, selon le jugement des sçavans, n'est pas du tout à mespriser. Et quant aux lectures du Grec, nous avons ordinairement le nouveau testament et le vieil pour celles d'Ebrieu, et avec ce tousjours on lit de la grammaire tant en Grec qu'en Ebrieu.

« Touchant la langue Latine, nous ne rejectons nul aucteur approuvé en icelle, mais toutteffois avons tousjours Térence, Virgile et Cicéron pour les principaulx et (par manière de dire) capitaines, lesquels, en lisant continuellement, on peut apprendre à parler ung vray latin et élégant.

(1) *Notice sur le Collége de Rive*, par E.-A. Betant. In-8. Genève, 1866.

« Quant à instruire et enseigner, nous tenons communément cette mode, assavoir de ne lire rien à ceulx qui ne sont pas encore fondez que n'exposions, ou en latin, ou en françoys, ou en toutes les deux manières, s'il se peut bonnement faire.

« Sur la lecture, quand le lieu le requiert, on a de coustume de recueillir, de nommer et bailler à escrire des notables bien brefs et des observations les plus exquises, oultre plus de petits exemples et manières de parler tant en latin qu'en françoys, afin que les enfans comprennent la chose plus facilement. Or est consacré à ceste charge d'exposer le latin Maturin Cordier avec ung autre.

« Et pource qu'il ne faut point attendre que nostre labeur et estude se porte bien, sinon que le Seigneur nous ayde et nous enlumine par son Sainct-Esprit, à ceste cause nous commençons et achevons tousjours par oraison. »

L'œuvre si heureusement commencée par Mathurin Cordier et ses collègues fut trop tôt interrompue. Les troubles qui amenèrent, au mois d'avril 1538, l'exil de Calvin et sa retraite à Strasbourg, ne furent pas moins funestes à l'Eglise de Genève qu'à ses écoles renaissantes. Avant la fin de la même année, le principal du collége, Antoine Saunier, fut banni à son tour pour avoir osé résister au despotisme religieux du Conseil. Mathurin Cordier partagea son sort. Tandis que le premier allait fonder le collége de Lausanne sous les auspices de la seigneurie de Berne, le second se dirigea vers Neuchâtel, où, près de Farel, une mission des plus honorables lui était réservée, et durant sept ans, il déploya dans la direction du collége de cette ville l'activité modeste et utile qui semblait attachée à chacun de ses pas. Ce fut à Neuchâtel qu'il reçut, au mois de mars 1541, une lettre des magistrats de Genève qui, éclairés par de tristes expériences, le rappelaient dans la cité d'où il avait été banni trois ans auparavant. La chute du parti des Articulants annonçait des jours meilleurs pour la république genevoise. Cordier, tout en se réjouissant

des événements qui affermissaient la Réforme sur les bords du Léman, et rouvraient à Calvin la carrière de foi et de génie qu'il devait si glorieusement parcourir, ne se crut pas libre de le rejoindre, et retenu par les plus honorables scrupules, il s'excusa auprès des magistrats genevois de ne pouvoir rompre les liens de gratitude et d'affection qui l'attachaient à la seigneurie de Neuchâtel. Il les encourageait en même temps à persévérer dans l'œuvre réparatrice qu'ils avaient inaugurée par le rappel de Calvin, et il recommandait à leur choix, pour une chaire du collége de Rive, un de ses plus doctes collègues du collége de Guyenne : « En pensant à vostre collége, lequel vous avez si grand désir de relever à l'honneur de Dieu, il m'est venu en mémoire d'ung bon frère et honneste personnage nommé Claude Budin, lequel est de présent à Bourdeaux, en Gascogne, et travaille à instruire la jeunesse, en telle sorte que depuis quatre à cinq ans qu'il y est, il a fait courir un merveilleux bruict touchant le collége de la dite ville.

« Or il est ainsi que dès le temps qu'il plut au Seigneur de m'appeler par le bon moyen de mes bons frères Antoyne Sonier, Farel et Calvin, pour ayder à instruire les enfants en vostre collége, le dict personnage estoit fort affectionné à s'en venir avec moy, s'il eust eu une telle occasion de venir au pays de l'Evangile pour s'employer au service et à la gloire de Dieu. Et de faict, il luy faisoit grand mal de me voir ainsi départir, non pas en tant que j'estois appelé à ung tel bien, mais à cause de nostre séparation corporelle, car dès nostre jeune aage, luy et moy avons tousjours été si bons amys et si familiers ensemble, que nous avions, selon nostre poureté, argent et livres et aultres choses en commun.

« Quant aux grâces que le Seigneur Dieu a mises en ce bon frère, il serait long à racompter; mais seulement je vous ay voulu advertir que je ne sache homme de lettres plus convenable pour ayder et relever vostre dict collége, ni qui ait si grand'industrie et diligence pour donner bon ordre à toute

vostre escole, et pour y planter et introduire une telle discipline qu'il en sera parlé (aydant le Seigneur) non-seulement ès pays de l'Evangile, mais aussi ès autres contrées, comme France et Italie (1). »

Le maître si dignement loué par Cordier, Claude Budin, ne fut point appelé à Genève, et il ne cessa pas d'exercer ses talents au profit d'une ville où son nom est peut-être oublié. D'autres hommes, parmi lesquels on doit compter le célèbre humaniste Castalion, vinrent occuper successivement les chaires du collége, objet des plus vives sollicitudes de Calvin. Il fut donné pourtant au réformateur de voir se réaliser, dix-huit ans plus tard, un de ses meilleurs vœux lorsque Cordier, s'associant à la retraite de Viret et de ses collègues, consentit à échanger la direction du collége de Lausanne qu'il avait acceptée en 1546, contre les fonctions de régent de la cinquième classe dans le collége agrandi, développé, qui devint en quelque sorte le péristyle de l'académie fondée en 1559, à Genève, sous le rectorat de Th. de Bèze. Par un privilége de cette humilité qui semble avoir glorieusement marqué les deux extrémités de sa vie, Cordier renouvela en cette circonstance l'exemple d'abnégation qu'il avait donné au collége de la Marche. A l'âge de quatre-vingts ans, il accepta les modestes fonctions qui lui étaient proposées, comme une dernière étape de la carrière qu'il avait persévéramment suivie, dans les bons et les mauvais jours, en France et en Suisse. Il devint le patriarche des écoles auxquelles il consacra ses derniers labeurs et jusqu'à son dernier souffle.

Ce fut, en effet, au bord de la tombe, à ces limites de l'âge auxquelles il est donné à peu d'hommes d'atteindre, que Mathurin Cordier, résumant les leçons de toute sa vie, publia les *Colloques* auquels son nom demeure attaché : « Depuis que, recueilli pour la seconde fois à Genève comme dans un port tranquille, j'ai goûté un peu de repos, je n'ai cessé de me demander comment je pourrais témoigner ma reconnaissance

(1) Aux seigneurs de Genève. *Bulletin,* XV, p. 416.

à ce Dieu qui m'a toujours couvert de sa paternelle protection. Comme donc Robert Estienne, le meilleur de mes amis et celui auquel j'ai dû la connaissance de l'Evangile, m'exhortait sans cesse à écrire quelque chose pour les enfants, m'en offrant tous les moyens et jusqu'à l'aide d'un secrétaire, je me mis à l'œuvre, hélas! trop peu de temps, car j'eus bientôt à pleurer ce même Estienne, rappelé de ce monde à Christ, avec un grand deuil pour les lettres. Je ne persistai pas moins dans mon entreprise, mon désir étant d'écrire quelques opuscules par lesquels j'aurais témoigné mon amour à la jeunesse, s'il m'eût été donné d'y mettre la dernière main!... L'an dernier, un adjoint m'ayant été accordé dans les fonctions du professorat, il me vint à l'esprit de revoir d'anciens papiers, parmi lesquels se trouvaient ces colloques endormis depuis trois ans dans la poussière de mon cabinet. Je les réveillai de ce long sommeil pour les repolir et les augmenter dans le loisir des heures matinales; je communiquai ensuite le manuscrit à quelques hommes doctes, qui le jugèrent digne de figurer avec la grammaire entre les mains de la jeunesse. Je me décidai donc à le publier, comme témoignage du double dessein dont j'ai poursuivi la réalisation dans ma longue carrière, à savoir, d'inculquer aux enfants, avec la pureté du langage, la religion et les bonnes mœurs. S'il leur revient quelque fruit de ce travail, qu'ils bénissent Celui qui m'en inspira la pensée, et qu'ils se souviennent aussi, dans leurs prières, des magistrats de cette cité sous l'administration desquels nous vivons en paix et pouvons consacrer nos études à la glorification de Dieu (1). »

Il est superflu de louer les *Colloques,* ce modèle de conversations élégantes, que tant de générations successives se sont transmis de siècle en siècle, et dont le souvenir n'est pas encore évanoui des écoles. Ce que l'on doit y signaler plus encore que le choix heureux d'expressions, et la rare intelligence des deux langues appelées, par un art habile, à se gra-

(1) *Maturini Corderii in Colloquiorum suorum libros præfatio,* édit. de 1564.

ver simultanément dans l'esprit de l'élève, c'est le soin constant du maître et comme le souffle pur par lequel il sait ramener la jeunesse aux notions les plus élevées, Dieu, le devoir, la religion, et rendre la vertu aimable sans lui rien ôter de l'austère grandeur qu'elle revêt aux jours de rénovation de l'Eglise : « Il n'est pas, a dit l'un des continuateurs de Cordier, un de ces *Colloques,* où l'on ne rencontre quelque pensée morale, quelque précepte de piété, de sagesse, dans lequel l'auteur ne se montre aussi soigneux de former ses élèves à la vertu qu'à la bonne latinité (1). » La leçon, commencée par la grammaire, s'achève parfois en un pieux cantique qui part du cœur. Témoin ce dialogue, en vers latins, entre le moniteur et le maître, qui évoque une discipline supérieure à celle du temps : « Cesse, ô maître, des recommandations superflues. Notre moniteur, c'est le Père céleste ; c'est son Fils, Celui qui a nom Jésus, et qui agit en nous, et nous renouvelle par son esprit. — Belle réponse faite à propos et qui passe mon espérance ! Mais qui es-tu, ô toi, qui fais entendre de si purs accents ? Je veux te proclamer le plus docte de mes élèves, car une douce et divine harmonie a coulé de tes lèvres. — Je ne mérite pas, ô maître, de tels éloges. A Dieu seul revient en effet toute gloire. Que n'ai-je l'éloquence et l'espace nécessaires, pour entonner plus dignement ses louanges ! »

Atque utinam eloquium nobis spatiumque daretur
Ut nostra in laudes solveret ora suas (2) !

La fête des Promotions, célébrée pour la première fois le 26 avril 1560, fut comme la consécration de l'œuvre de Mathurin Cordier. Avec quel attendrissement le pieux vieillard dut assister à cette solennité des écoles, qui réunit, sous les voûtes de la cathédrale de Saint-Pierre, maîtres et élèves, ministres et magistrats, dévoués à la même patrie, et symbolisa

(1) M. Betant. Haag, *France protestante.* Art. Mathurin Cordier.
(2) *Colloquiorum Liber secundus,* p. 52. Il y a, p. 75, un dialogue entre Macarius et *Calvinus.*

l'alliance des lettres et de la religion, qu'il avait également aimées !

Le Testament de Mathurin Cordier, rédigé le 24 septembre 1563, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge et l'avant-dernière de sa vie, en présence de Michel Cop et de Nicolas Colladon, contient l'expression des sentiments qui le soutinrent à l'heure suprême : « Je rends grâces à Dieu de tant de biens et bénéfices qu'il m'a faicts, et singulièrement de ce qu'il m'a appelé à la congnoissance de son sainct Evangile, et par iceluy donné à congnoistre le vray moyen de son salut qui est en Jésus-Christ, notre Sauveur et médiateur envers luy, le suppliant me continuer ses grâces et me faire persévérer en sa saincte foy jusques à ce qu'il luy plaise m'appeler de ce monde et m'alloger au repos qu'il a préparé à tous ses fidelles, du nombre desquels je m'asseure estre par sa pure grâce et miséricorde... Et d'autant que les maladies desquelles il plaît à Dieu nous visiter en ce monde nous doibvent servir d'advertissement pour nous préparer à comparoir devant luy, mesme quand elles sont joinctes avec vieillesse, qui est une continuelle maladie en l'homme, après m'estre soubmis au bon vouloir de Dieu, je proteste vouloir vivre et mourir en son sainct Evangile (1). » Les biens de l'humble régent qui avait consacré toute sa vie aux écoles, ne pouvaient être considérables : ses meubles et ses livres, une maison à Lausanne, deux pièces de terre à Cossonay, tel était l'héritage qu'il léguait à sa fille, Suzanne, qui épousa plus tard le régent Philippe Crespin, et à son défaut aux enfants d'un premier lit « de sa très-chère et bien-aimée femme » Thomaze Pelet. Il voulut être inhumé sans pompe dans ce champ de Plain-Palais où, dans l'attente de la résurrection, dormaient tant d'exilés, et où le devança de quelques mois l'illustre réformateur qui semblait devoir lui

(1) Archives de Genève. *Minute de Jean Ragueau.* Témoins : Michel Cop et Nicolas Colladon, ministres de l'Evangile. Présents : maistres Gervais, Hérault, Job Verat, Antoine de la Faye, Abraham Maire, Henry Desprès, Jacques Perrin et Julien Paignot, régents au collége.

survivre. Rassasié de travaux et de jours, Mathurin Cordier vécut assez pour pleurer Calvin!

Sur la tombe de cet homme vertueux, aussi éminent en savoir qu'en piété, dont la bienfaisante activité, croissant avec l'âge, rappelle l'arbre, aux antiques rameaux, qui ne ploie que sous les fruits, on éprouve un sentiment mêlé de gratitude et de respect. On voudrait graver pour unique épitaphe sur sa pierre funèbre, ces mots inscrits sur le registre de la compagnie des pasteurs : « Le vendredi 8 de septembre mourut le bon homme Corderius en grand aage et heureusement, ayant servi jusques à la fin en sa première vocation d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avoit reçue du Seigneur. » Si l'existence de Mathurin Cordier n'offre que peu d'événements à raconter, elle n'en est pas moins pleine : vertu, savoir, modestie, sacrifice sans cesse renouvelé de soi-même au devoir dans les plus humbles sphères, voilà ce qui l'honore et la couronne d'une auréole plus pure que la gloire elle-même. Tout ami des études qui visite le vieux collége de Calvin et recherche la trace des maîtres vénérés, aime à saluer sous les ormeaux séculaires qui voient se succéder, avec la régularité des saisons, de nouvelles générations d'écoliers, celui qui fut, en des temps orageux, la personnification du bon maître, et si l'on ose ainsi dire, le Rollin protestant du XVI[e] siècle. Sa vie si pure se dérobe à l'éloge : « Elle ressemble, dit Senebier, à ces beaux jours, dont on jouit sans en parler. »

JULES BONNET.

# HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS [1]

## III

Tous ces projets d'accord reposent, à peu de chose près, sur un fond commun. On appelle hérétiques les chrétiens séparés de l'Eglise catholique : les protestants n'ont jamais cessé d'en faire partie. On les accuse d'innovations : ils ont au contraire retranché tout ce qui ne se retrouve pas dans les premiers siècles du christianisme. Donc il faut s'en rapprocher le plus possible et remonter à la source pure. Quant aux points obscurs et douteux, on doit les résoudre par l'autorité des saintes Ecritures et non par les traditions qui s'altèrent ou par la voix des hommes qui peuvent se tromper. A ce thème général chacun ajoute les exhortations ou les propositions qui lui semblent les plus opportunes.

En suivant l'ordre chronologique nous trouvons d'abord un imprimé petit in-8° de 45 pages (n° 23) qui date encore du règne de Henri III : *Advis en forme de Paradoxe sur le différent de la religion*, *à Paris*, *MDLXXXV*. Hotman a ajouté les mots : *par le feu sieur d'Infendie*, *censuré et corrigé par feu M. de Senlis. Rose.*

Jean Hotman, sieur d'Infendie, greffier des monnaies, était oncle à la mode de Bretagne du sieur de Villiers, et quoi qu'en aient pensé quelques biographes, il n'avait point adopté la Réforme. C'est un de ces catholiques modérés qui soupiraient après la paix et qui, tout en reprochant aux protestants de s'être attaqués à l'ordre établi, trouvaient que les catholiques avaient tort de ne pas distinguer l'essentiel de l'accessoire et de prétendre tenir comme indispensable ce qui souvent n'a été introduit qu'à la longue. Pour lui il y a un moyen sûr de

(1) Voir le *Bulletin*, p. 97, 145 et 401.

tout apaiser, c'est la charité. Il ramène en effet la religion tout entière au sommaire de la Loi et continue ainsi :

« Pour juger pertinemment de la bonne ou mauvaise institution qui est en une religion, il faut soigneusement considérer combien elle apporte d'avancement et d'utilité pour attirer l'esprit de l'homme à la charité parfaite, tant envers Dieu qu'envers son prochain. La religion n'est pas une école instituée seulement pour disputer et débattre à qui dira le mieux et mieux interprétera les Ecritures, mais principalement et finalement pour apprendre à bien faire... Il n'est pas question en notre religion seulement de croire ou d'entendre, mais de faire, c'est-à-dire aimer : nous ne devons pas débattre à qui croira ou entendra le plus de choses, mais à qui plus aimera son Créateur. D'autant que tout ce que nous pouvons acquérir de croyance, de foi et d'espérance n'est bon que pour acquérir enfin la charité. Si la foi (comme il est certain) ne sert que pour aimer, il n'est ja besoin (à mon avis) de nous bailler à croire multitude de choses, sinon à mesure que nous les pouvons digérer et que nous en servons à la perfection de notre charité. »

Quant à la nature du sacrement de l'autel, le sieur d'Infendie se permet plusieurs considérations qui ne sont pas aussi absolues que l'eussent désiré ses coreligionnaires : « Les sacrements sont des signes visibles de grâces invisibles; il ne suffit pas d'en user, mais il en faut bien user; elles sont dites saintes et sacrées non que du tout elles sanctifient l'homme, mais pour ce qu'elles sont ordonnées et servent de moyens pour le rendre saint et parfait... Les cérémonies sont l'extérieur; l'intérieur c'est la foi, l'espérance, la charité. L'intérieur ne se peut aucunement forcer ni contraindre, car Dieu qui veut être aimé de l'esprit de l'homme, l'a pour cette occasion rendu franc de toute force et contrainte, pour ce que l'amour ne peut être que franchise et liberté. »

Il admet enfin que « plusieurs choses, bien qu'elles soient vraies (comme quelques choses qu'on dit de la Trinité, justifi-

cation, prédestination), ne sont pas toutefois nécessaires à croire, » et il se résume en demandant qu'on ne s'insulte pas mutuellement; que d'une part on retranche de la trop grande multitude d'institutions, de l'autre qu'on accepte le côté extérieur des cérémonies, « et que des deux côtés on tende dans une union mutuelle vers la fin principale de la religion qui est la charité, afin que si on doit faire la guerre, ce soit seulement à qui sera plus sage, plus humble, plus vertueux. »

C'est l'évêque de Senlis, Rose le fougueux ligueur, qui répond à ces nobles conseils de tolérance et de piété. Ses annotations garnissent les marges de l'Avis et ne forment pas la partie la moins intéressante de notre Bibliothèque. Au lieu de discuter, il invective. Veut-on connaître le résumé de son opinion? il la formule en deux mots : *Sibi repugnat*. Quelle chance de succès la raison et le droit pouvaient-ils avoir contre un pareil adversaire? Les explosions de sa haine se manifestent jusque dans son écriture; il écrase les mots à défaut d'hérétiques et souligne avec fureur tous les passages où l'amour est préféré à la foi.

Une réfutation plus approfondie est renfermée dans la pièce suivante (n° 24). Les arguments du sieur d'Infendie sont repris et combattus un à un par un controversiste désigné seulement sous les lettres A. B. L'Avis lui semble partir d'une bonne âme et désireuse de la paix et bien commun, mais qui s'est laissé entendre et induire en plusieurs notions de l'Eglise (qui porte sa condamnation sur le front) soi-disant réformée. Nous ne citerons pas en entier cette longue dissertation : il suffit d'indiquer que l'auteur n'admet aucune influence humaine dans les institutions de l'Eglise; tout a été directement organisé par les apôtres; les conciles n'ont jamais confirmé de loi ou d'article de foi; la charité n'est pas la fin où tend la religion. Et pourtant l'accord des religions se fera finalement « si seulement on prend l'Ecriture au sens que veut l'Eglise, car comme l'Eglise eût défailli si l'Ecriture eût défailli, ainsi l'Eglise eût défailli si le vrai sens de l'Ecriture eût défailli :

l'Eglise pouvant être sans l'Ecriture mais non sans le vrai sens de l'Ecriture, etc... » Les protestants pouvaient-ils en conscience se ranger à un accord dont la condition *sine qua non* était d'accepter les yeux fermés le sens adopté par les catholiques? « Paix soit entre nous » dit l'auteur en terminant. Qu'on était encore loin de la réalisation de ce vœu!

Le nº 28 est un document connu : « *Supplication et Advis donné au Roy Henri IV de se faire catholique.* Il a été souvent cité sous le nom de Remontrance d'Angers, parce qu'il fut imprimé dans cette ville. Deux autres copies manuscrites se trouvent, l'une à la Bibliothèque Impériale, la seconde (mentionnée par L. Ranke) à la Bibliothèque de l'Arsenal. Elle a de plus été imprimée en entier dans l'*Histoire de France* de Matthieu (vol. II, p. 111), comme Discours envoyé au Roi par les Parisiens après l'assemblée du 26 octobre 1592. Palma Cayet raconte que le parlement de Tours fit supprimer l'édition qui n'avait été tirée qu'à deux cents exemplaires et que cet écrit provoqua de nombreuses réponses. Ni Matthieu ni Cayet n'en indiquent l'auteur : M. Stæhelin croit y reconnaître le style de Du Perron et, quoique les œuvres du cardinal ne le contiennent pas, sa supposition est pleinement confirmée par notre exemplaire, en tête duquel Hotman a écrit : « Du feu cardinal Du Perron, 1591. » Ce point historique qui n'est pas sans intérêt, nous paraît donc définitivement établi. D'ailleurs « le tour vif et souvent heureux du style, le ton respectueux dans la forme, souvent sarcastique dans le fond » assignent à ce morceau une place distincte au milieu des nombreuses controverses de l'époque.

« Sire, voici une seconde guerre qui vous vient maintenant sur les bras. Ceux lesquels imitans les premiers chrestiens vous ont reconnu pour leur roy, et qui vous ont assisté et assistent contre vos rebelles sujets, veuillent à bon escient emporter et gagner sur vous que vous soyez, s'il vous plaist, catholique. J'ai dit à bon escient, car c'est la chose que vos ennemis (quelque mine qu'ils fassent) désirent et affectent le moins. »

Remarquons ici que l'historien Matthieu se trompe évidemment en rapportant cette Supplication à l'assemblée de Paris d'octobre 1592. Les Parisiens n'avaient pas reconnu de roi et ne pouvaient s'exprimer de la sorte; la date assignée par Hotman est aussi d'une année antérieure à leur assemblée : « Sire, » poursuit l'auteur, « il est saint, il est honorable, il est utile, il est nécessaire que vous soyez catholique. » Il passe alors en revue les raisons plus mondaines et plus politiques que religieuses qui doivent l'emporter dans l'esprit du monarque. Si dans la première partie du discours « il est saint, » le futur cardinal se souvient encore qu'il est théologien, mais ne le laisse entrevoir qu'en passant, se réservant sans doute de le prouver dans les conférences de l'avenir; toute la force de l'argumentation porte sur les points : « Il est honorable, il est utile, il est nécessaire. » A un prince dont le royaume est divisé par les factions et qui, privé de sa capitale, voit l'Espagnol s'unir contre lui à ses sujets révoltés et lui susciter un compétiteur, il présente le tableau d'un pays rendu à la paix et à la prospérité, d'un trône affermi, d'une page brillante dans les annales françaises, d'un sacre solennel à Reims, d'une sépulture royale à Saint-Denis.

Les répliques ne se firent point attendre. La plus importante, publiée sous le nom de Francophile et conçue dans un esprit politique qui ne manque pas de portée, est attribuée à Nicolas Barnaud; Cayet, au contraire, la désigne comme l'œuvre d'un catholique (1). Une seconde réponse a été insérée dans les *Mémoires de la Ligue :* nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient étudier un document protestant et dans lequel la théologie s'allie à l'histoire. Nous ne saurions passer aussi rapidement sur une troisième réplique qui, dans nos manuscrits, fait suite à l'écrit de Du Perron, sous ce

(1) « Ainsi le premier imprimé que fit faire le tiers-parti se vid tant combattu dès sa naissance, que ceux qui en vouloient estre les parrains furent contraincts de l'entretenir secrètement de douces viandes dans leurs cabinets, jusqu'à l'heureuse conversion du roy, qu'il fut tout esteint. » (P. Cayet, *Chronologie novenaire.*)

titre : « *Response à la Supplication adressée au roy pour se faire catholique, et aux moyens nouveaux pour induire Sa Majesté d'aller à la messe.* » (N° 29, 47 pages in-folio.)

L'auteur, on n'en saurait douter, est bien celui dont nous étudions la vie, et nous trouvons en germe, dans ce premier travail, toutes les idées qu'il développe plus tard dans ses divers essais de conciliation. Mais ce qui donne à son langage un caractère très-particulier, c'est qu'il s'agissait pour lui, non de proposer seulement un accord et d'en prouver la possibilité, mais surtout de répondre à une tentative directe et exclusive, et de faire ressortir tout ce qu'elle renfermait de blessant pour le roi et de peu honorable pour l'Eglise elle-même.

« Il n'est rien si commun en la bouche de plusieurs que si le roi allait à la messe il mettrait son royaume en paix. Si ainsi est, et que cette paix est tant désirée d'un chacun, reste à trouver les moyens pour y induire Sa Majesté. On en a mis en avant quelques-uns qui ressentent un esprit ligueur, lequel, par ses artifices, veut rendre le roi odieux à ses sujets, le faisant coupable de la cause et continuation de nos malheurs. » Tel est le début. Fermement persuadé des droits incontestables de son souverain, Hotman se montre justement froissé des doutes qu'on voudrait lui inspirer sur les conséquences possibles de sa persistance. « Voici, » dit-il, « sans plus de propos, la réponse que nous adressons à cette belle Supplication adressée au roi avec un commencement de menaces, pour cuider faire peur à celui que les foudres de Rome ni toutes les rodomontades d'Espagne ne surent jamais étonner. C'est que le roi ne se laisse point intimider par menaces, et se laisse persuader par raisons. » Il établit alors que Henri IV n'étant pas sorti de l'Eglise, il n'est point besoin de le convier à y rentrer. « Quand vous dites qu'il faut que le roi se fasse catholique, c'est autant que si vous vouliez qu'il se fît chrétien, selon la signification du mot catholique...; mais vous voulez qu'il se fasse romain. » Le sieur de Villiers arrive ensuite à l'examen des divers arguments de Du Perron.

Pour juger le côté théologique, il se place toujours sous le point de vue précédemment indiqué : les réformés font partie de l'Eglise et doivent se réunir à leurs frères dans un concile; le pape ne prendra pas en main la réformation des abus : c'est à l'Eglise gallicane à s'en occuper. En remontant aux temps primitifs de cette Eglise, on constatera les changements qui s'y sont introduits; en remontant plus haut encore, on verra que les Pères sont loin d'avoir été d'accord sur plusieurs points. Il s'appuie sur de nombreux exemples rappelés avec une science profonde de ces questions ardues, et discute surtout en érudit les origines et les transformations de la messe et l'extension non motivée du pouvoir pontifical. Cet aperçu se termine par ces paroles : « Vous priez le roi pour son instruction de ne croire cinq ou six ministres, mais je vous dis qu'il y aurait aussi peu de raison qu'il se fît instruire par cinq ou six mauvais théologiens comme vous. » Hotman prouve ainsi combien il se fiait encore aux assurances du monarque, combien il s'attendait peu à la superficielle conversation de Saint-Denis. Les questions religieuses sont beaucoup plus approfondies dans la réponse que dans la Supplication même, ce qui explique jusqu'à un certain point l'épithète de mauvais théologien infligée à l'adversaire.

Il s'agissait maintenant de répondre aux raisons qui, dans l'Avis, tenaient la première place. Et d'abord le point d'honneur :

« Il est honnête, il est honorable que le roi se fasse catholique..... c'est-à-dire qu'il devienne esclave de l'évêque de Rome; qu'il lui assujettisse son sceptre et l'Eglise gallicane quant et quant. »

Et rappelant le nombre des souverains protestants, l'importance de leurs pays, la position que Henri IV occupe à leur tête, il demande :

« S'il n'a pas plus d'honneur d'être le chef et le plus honorable de son parti, composé de presque tous les rois, princes et Etats de l'Occident et du Septentrion, que de devenir le vassal de Grégoire ou d'Innocent, qui sont eux-mêmes valets et créatures du roi d'Espagne. »

« Quant aux menaces de vos annales, elles sont bien vaines. Il n'y a, en France et hors de France, homme qui n'en juge autrement, s'il n'a perdu le sens, et qui doute que les annales et histoires de ce temps seront remplies des victoires et trophées de Henry Quatrième, roi de France et de Navarre, pour avoir seul combattu et abattu la tyrannie espagnole? Et qu'il ne sera pas seulement le soixante-troisième roi chrétien et catholique après Clovis, mais, qui plus est, après Charlemagne, le second restaurateur de l'Etat et de l'Eglise gallicane, avec pareil surnom de Grand et de Conquérant, dont aucuns de ses prédécesseurs ont été honorés. »

Après avoir relevé ce qu'a de peu sérieux l'argument : « Le roi ne sera pas si bien suivi à l'église comme sont les princes du sang, » et avoir dit un peu plus loin : « Mais vos raisons n'ont point tant abattu le roi qu'il soit besoin de parler de son enterrement, » Hotman rachète le ton un peu léger de cette plaisanterie par ces mots empreints d'une incontestable grandeur d'idée et d'expression :

« Et quant au lieu de sa sépulture, serait-ce pas contre le droit des gens de le vouloir frustrer du lieu qu'il a reconquis par ses armes et par sa valeur? Car encore qu'il ait par sa vertu mérité un nouveau mausolée et lieu particulier sacré à l'éternité de sa mémoire, ce néanmoins puisqu'il a si heureusement arraché de la main de ses sujets rebelles et Espagnols celui de ses prédécesseurs, il doit, s'il veut, y avoir et sa place et son repos. »

« Restent vos deux derniers chefs de l'utile et du nécessaire, auxquels je n'entreprendrai point de répondre, puisque tant d'autres, et même le feu seigneur de La Noue, vous y ont satisfait; comme je crois que vous en apprendrez plus d'eux que de moi; seulement je vous dirai que qui change de religion pour l'utilité n'a point de religion du tout. »

Citons enfin ce fragment de la péroraison :

« Si vous voulez dignement recevoir ce prince en votre maison, nettoyez-la : si vous voulez qu'il entre en votre Eglise, repurgez-la de ses superstitions. Je vous jure, il ne tient plus qu'à cela que nous ne servions Dieu à même autel avec vous. Nous parlons maintenant sans passion : aussi ne nous sauriez-vous plus mal faire. Cuidez-vous que ce soit par manie que mille milliers d'hommes! se soient fait brûler, pendre, noyer, massacrer, piller, bannir sur cette querelle, c'est-à-dire sur la demande de cette réformation? Cinquante personnes, cent, voire

cinq cents, pourraient bien, par une folie d'esprit, étant séduits et abusés, se faire mourir de gaieté de cœur; mais des rois quitter l'espérance toute certaine de plus grands royaumes; des princes, des grands quitter les faveurs d'un roi, les délices d'une cour; des prélats quitter leurs bénéfices et dignités; les magistrats et officiers quitter leurs états, charges et offices; les riches, leurs biens; les maris, leurs femmes et familles; chacun, son aise, ses plaisirs, ses commodités, et tous volontairement élire la défaveur de son prince, le hasard des batailles, la fatigue de la guerre, l'éloignement de sa patrie et de sa maison, l'exil volontaire, la pauvreté, tous les mésaises, disgrâces et incommodités du monde, voire la mort même; la mort dans un feu, en un gibet, sur un échafaud : non pas seulement des hommes de courage et de résolution, mais des vieillards, des femmes, des enfants; non-seulement des gens ignorants, mais des plus savants, des plus habiles, des plus entendus; non-seulement des petits compagnons, mais des gens d'honneur et qualifiés; non point en une province seule, en une contrée, en un royaume, mais déjà quasi par tous les royaumes et pays de l'Occident. »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire; elles empruntent encore plus de force en passant par la plume de celui qui, pendant toute sa jeunesse, avait eu sous les yeux un de ces grands exemples de dévouement et de sacrifice.

Parmi les contradicteurs de Du Perron, Hotman a cité La Noue : ce nom nous amène à parler d'un des documents les plus importants que renferme la collection (nº 42). On sait que ce guerrier maniait la plume aussi bien que l'épée, mais on a prétendu qu'au moment de l'abjuration du roi, il avait conseillé à Henri IV de se concilier ainsi ses sujets rebelles. Cette imputation maligne, déjà réfutée, n'en a pas moins été quelquefois reproduite. La lettre dont nous possédons copie avec suscription d'Hotman, « lettre de M. de La Noue Bras de fer, » donne un éclatant démenti à cette accusation. Comme elle ne rentre pas directement dans notre sujet et qu'elle mérite une place d'honneur à part, nous nous contentons de la promettre aux lecteurs du *Bulletin*. Il en sera de même du nº 43, *Epître au Roy très-chrestien*, signée Nicolas Barnaud. Qu'il nous suffise de mentionner ici que l'auteur de cette lettre, cherchant les moyens de procurer la paix du royaume,

insiste sur la convocation d'une assemblée d'ecclésiastiques catholiques et réformés, et s'efforce de leur persuader qu'ils devraient, des deux parts, se montrer favorables à ce projet.

Parmi les correspondants d'Hotman, il n'en est aucun peut-être qui ait pris ces questions plus à cœur que Nicolas Séguier, d'abord pasteur à Payerne, ensuite pasteur et professeur de théologie à Lausanne. Poussé par un égal désir de conciliation, il avait approfondi la polémique religieuse sur le plan adopté par son ami. Ils se communiquaient le fruit de leurs recherches et en discutaient les résultats dans le même esprit de charité. Plusieurs lettres de Séguier, qui nous ont été conservées, retracent, dans leurs effusions intimes, les alternatives rapides de leurs espérances et de leur désappointement. Une première fois déjà, il avait indiqué sept points sur lesquels on devrait tâcher de s'entendre (1). Les pressantes sollicitations d'Hotman le déterminerent enfin à fondre l'ensemble de ses travaux dans un traité de cinquante-cinq pages restées manuscrites, qu'il soumit à son appréciation. Il est intitulé : « *Discours et Traité monstrant en quoy consiste le discord qui est entre les François, lesquels sont de l'Eglise catholique romaine et ceux de l'Eglise catholique réformée, pour le fait de la religion, et les moyens de les pouvoir réunir les uns avec les autres pour vivre en bonne paix et concorde ensemble* (2) » (n° 49).

Cette importante dissertation se recommande par l'esprit chrétien qui l'a inspirée, par l'ordre méthodique de la forme, l'enchaînement rigoureux des parties, la scrupuleuse exactitude et le soin minutieux apportés aux moindres détails. Le début de l'auteur est empreint d'une sincère émotion : les grandes calamités qui désolent son pays depuis plus de trente

(1) Voici le premier : « De la charité qui doit être entre les chrétiens. A savoir si ceux qui se font la guerre et se persécutent les uns les autres pour la diversité des opinions en la religion, sont hors de la charité chrétienne, et par ce moyen désistent d'être chrétiens. Et s'il est loisible de mêler au fait de la religion les affaires de la guerre et de l'Etat. » N° 30.

(2) C'est l'écrit indiqué par M. Stæhelin, d'après Hæring, et attribué, avec une légère erreur dans l'orthographe du nom, à N. *Ségur*, théologien de Lausanne.

ans lui ont fait un devoir de chercher le moyen d'y mettre fin. Il a longtemps espéré qu'un autre « qui eût un plus grand esprit et les reins plus solides entreprît ce labeur, connaissant la pesanteur d'icelui... Voyant que nul ne s'avançait, j'ai voulu faire comme novices et aprentifs aux jeux d'instruments, lesquels se mettront à râcler quelques cordes pour faire jouer les maîtres. » Le moment propice lui semble venu pour tenter un accommodement, et quoi qu'on puisse penser de sa témérité, il prétend, après avoir montré le discord qui est entre les deux partis religieux, enseigner à quelle religion ils se doivent ranger et comment la réunion se pourrait faire; ensuite, s'ils ne peuvent se réunir, chacun voulant garder sa religion, chercher s'il n'y aurait pas moyen de les accorder pour vivre en paix les uns avec les autres. De là quatre points successivement étudiés :

1° En quoi gît le discord? — En deux points : le régime et le gouvernement de l'Eglise, la foi ou la doctrine. Pour le premier, analyse détaillée de toutes les différences existant entre les uns et les autres, quant aux personnes qui conduisent et gouvernent l'Eglise et quant aux cérémonies et services extérieurs. Pour le second point, différences dans le fondement de la doctrine, l'Eglise romaine admettant les livres apocryphes, attribuant uniquement au pape et à l'Eglise l'interprétation des Ecritures, reconnaissant l'autorité des traditions non écrites, ne permettant qu'une seule version, la Vulgate; différences dans la doctrine, même sur Dieu, l'homme, le Christ, les sacrements.

2° A quelle religion doit-on se réunir? — Qu'est-ce que la religion? Quelle est la vraie religion? C'est celle que Dieu a instituée lui-même par sa Parole. L'Eglise réformée n'admet que la Parole écrite; l'Eglise romaine admet également la Parole non écrite et la tradition apostolique de plusieurs choses non contenues dans l'Ecriture. Réfutation par l'Ecriture, par la diversité qui en est résultée, par les contradictions des conciles. Dans cette confusion, tous étant d'accord que la volonté

de Dieu est dans l'Ecriture, la religion qui s'appuie uniquement sur elle est la vraie.

3° Moyens d'union. — Ne point se porter haine et rancune. Conférer ensemble dans une assemblée réunie par les souverains et non par le pape, dont l'autorité sur les conciles est réfutée par les exemples du passé. Nécessité pour le roi de France de réunir un concile à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs. Rédaction préalable des deux côtés des principaux articles de la religion. Essai d'accord sur le point le plus controversé, la messe étudiée dans les habits des prêtres, le service, la langue, l'exposé de l'Ecriture, la communion.

4° Si l'on ne parvient pas à l'accord, nécessité de vivre en amitié les uns avec les autres, chacun suivant sa religion. Insuffisance d'un triomphe matériel. Exemples de tolérance réciproque (1). Nécessité non-seulement de la liberté de conscience tacite, mais de « l'égalité en tout et partout, en religion, en états et en priviléges. »

La piété du pasteur éclate encore à la fin du traité : il demande que désormais on combatte non pas à coups de feu, mais à qui vivra le plus saintement; qu'on s'aime comme chrétiens; que ceux qui pensent être avancés par-dessus les autres prient pour ceux qu'ils estiment être en ignorance; que les forts supportent les faibles : alors, « si est-ce que nous ne puissions tomber d'accord des points de la religion, encore nous ne laisserons pas par la grâce de Dieu de vivre en paix les uns avec les autres. » Il termine par ces paroles : « Je prie ce grand Dieu de paix qu'il nous veuille réunir tous ensemble à son fils Jésus-Christ notre Sauveur, qui est la voie, la vérité et la vie, afin que étant unis en Christ, nous soyons unis à Dieu et puissions enfin vivre et régner éternellement avec lui, en ce lieu de paix et de félicité éternelle qu'il nous a

(1) « En Suisse, il est des villages où il n'y a qu'un temple. En Lorraine, il y a une ville, nommée Baudonviller, où en un même temple l'exercice des deux religions se fait, et vivent en paix et concorde. A Paris même, sous le régime des Edits protecteurs, l'un allait au prêche et l'autre à la messe, et de la fin venaient dîner ensemble avec une concorde et amitié. Les mariages même commençaient à se contracter des uns avec les autres. »

acquis par sa mort, par laquelle il a réuni et réconcilié toutes choses, tant celles qui sont au ciel que celles qui sont sur la terre. »

La lettre de Séguier du 5 novembre 1592 prouve que tout en travaillant à la réconciliation, le digne pasteur comptait peu sur le résultat de ses efforts. Soldat de Christ, il continuait de lutter pour sauvegarder les vrais principes de son Maître plutôt que pour les voir triompher. Cette Eglise romaine, portion immense de la chrétienté, est néanmoins, selon lui, trop corrompue pour qu'elle puisse se fondre dans la communauté évangélique.

« Il faut repurger le temple, comme ce qu'il y a longtemps que nous le demandons, et si cela ne se fait, il ne sera possible que les deux assemblées se réunissent en une, et faudra que chacune demeure en l'observation de son service. Et pour vous dire ce que je pense à la vérité, je crois que nous ne pourrons jamais gagner autre chose, car le pape et les prélats de l'Eglise romaine ne s'abaisseront jamais jusque-là que de se vouloir soumettre à une réformation comme ce qui est par mon traité. Je prie à Dieu qu'il veuille bénir notre roi et lui donner victoire de ses ennemis, afin qu'il se puisse employer à ce saint ouvrage. »

FERNAND SCHICKLER.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## CHANSON EN LANGUE BÉARNAISE

### DU TEMPS DE JEANNE D'ALBRET

Cette chanson, qui fut sans doute plus d'une fois chantée à la cour de Navarre, est-elle de Jeanne d'Albret? On n'oserait l'affirmer, malgré les talents poétiques de cette princesse, et sa prédilection bien connue pour l'idiome natal, dont les refrains bercèrent la jeunesse de Henri IV. Ce curieux morceau figure dans un volume de lettres d'Antoine de Bourbon à sa femme. (Supplément français, n° 3018, f° 81.)

I

Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren;
Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren.

Tres hillas, laute maty,
Soletamen,
Anan prene hens un bosq
Esbatemen.

I

Tel se figure prendre un autre au piége
Qui s'y prend;
Tel se figure prendre un autre au piége
Qui s'y prend.

Trois filles, l'autre matin,
Toutes seules,
Allèrent prendre dans un bois
Leurs ébats.

II

Beras eran toutas tres
Uniquamen,
Et galantas toutas tres
A l'avenen.

II

Belles étaient toutes trois
Uniquement,
Et galantes toutes trois
A l'avenant.

III

L'una canta, l'aute [còòs?]
Polidamen;
L'aute las florettas coelh
Magnonamen.

III

L'une chanta, l'autre [applaudit?]
Gentillement;
L'autre les fleurs cueillait
Abondamment.

IV

Un monge à l'entorn de guy
Son repaus pren,
Qui s'esvelha à la cansôê
Subitamen.

V

Ed escota los copplets
Tout douçamen;
Et aud que parlan de Diu
Omnipoten.

VI

Ed se lheba corrossa
Quand ag enten,
Et s'adressa à toutas tres,
En lor disen :

VII

Hilhettas, jo soy marrit,
Certanamen,
Que huganaudas vous etz,
Ta joenamen.

VIII

Praubetas, vous vous damnatz
Ubertamen,
Si tau camys no lexatz
Tout promptamen.

IX

Prenetz, prenetz los [condées?]
Tan solamen,
Et pregatz Diu et los sans
Devotamen.

X

Las hilhas agoran n... (1)
En lo vederen,
Mes apres s'asseguran
Incontinen.

(1) Mot illisible.

IV

Un moine à l'entour
Son repos prenait.
Il s'éveilla à la chanson,
Subitement.

V

Il écouta les couplets
Tout doucement,
Et entendit qu'elles parlaient de Dieu
Omnipotent.

VI

Il se leva en courroux
Quand il eut entendu,
Et s'adressa à toutes trois,
En leur disant :

VII

Fillettes, je suis marri,
Certainement,
Que vous soyez huguenotes,
Si jeunettes.

VIII

Pauvrettes, vous vous damnez
Ouvertement,
Si tel chemin vous ne laissez
Tout promptement.

IX

Prenez, prenez le [chapelet?]
Tant seulement,
Et priez Dieu et les saints
Dévotement.

X

Les filles s'effrayèrent
En le voyant,
Mais après elles se rassurèrent
Incontinent.

XI

L'una per toutas respon :
Pay reveren,
Vous etz, vous etz au camy
De damnamen.

XI

L'une pour toutes répond :
Père révérend,
Vous êtes, vous êtes dans le chemin
De la damnation.

XII

Et no pas nous, autes no,
Qui puramen
Serivam Diù com nous a dat
Lo mandamen.

XII

Et non pas nous autres, non,
Qui avec pureté
Servons Dieu comme il nous en a donné
Le commandement.

XIII

Vous sercatz en seul frances
Lo sauvamen,
Et abusatz apres vous
La praube gen.

XIII

Vous cherchez en vous seuls
Le sauvement,
Et abusez après vous
Les pauvres gens.

XIV

Era ana continuan
Son parlamen,
Et toqua los puns quy son
En differen.

XIV

Elle allait continuant
Son discours,
Et toucha les points qui sont
En différend.

XV

Lo monge enten sas rasoos,
Et las compren,
Et à la hilha respon
Finalement :

XV

Le moine entend ses raisons
Et les comprend,
Et répond à la fille
Finalement.

XVI

Hilha, se que vous disetz
Vencut me ren,
Car vous disetz la vertat
Tout claramen.

XVI

Fille, ce que vous dites
Vaincu me rend,
Car vous dites la vérité
Très-clairement.

XVII

Mes lexarey jo l'habit
La promptamen,
Quy no ey per me neury
Aute moyen.

XVII

Mais laisserais-je, moi, l'habit
Là promptement,
Moi qui n'ai pour me nourrir
D'autre moyen?

XVIII

Lexeu, disen toutas tres,
Tout a presen,
Per no tornaa james pluus
A ton conven.

XIX

Et not' hassa cregnta no
Lo neurimen,
Car Diu y prouvedira
Seguramen.

XX

Et nous en so que poyram
Semblablemen,
Te daram, segon sa ley,
Ajudamen.

XXI

Lo monge, quand ag audi,
Pluus no aten,
Mes jetta suus los bruchôôs
Son vestimen.

XXII

A tau ho sehens y pensaa,
En un momen,
Remetut au dret camy
Lo reveren.

Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren;
Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren.

XVIII

Laisse, dirent toutes trois,
Tout à présent,
Pour ne retourner plus jamais
A ton couvent.

XIX

N'aie aucune crainte
Quant à ta nourriture,
Car Dieu y pourvoira
Assurément.

XX

Et nous, en ce que nous pourrons,
Semblablement,
Te donnerons, selon la loi,
Assistance.

XXI

Le moine, entendant cela,
Plus n'attend,
Mais jeta sur les broussailles
Son vêtement.

XXII

Ainsi fait, et sans y penser,
En un moment,
Au droit chemin fut remis
Le révérend.

Tel se figure prendre un autre au
Qui s'y prend; [piége
Tel se figure prendre un autre au
Qui s'y prend. [piége

---

## LA RÉFORME EN 1561

### LETTRES DES ÉGLISES DU VIGAN, D'UZÈS ET DE NIMES

#### A LA COMPAGNIE DE GENÈVE

Ces lettres se relient naturellement à celles que nous avons déjà publiées (*Bull.*, XIV, 319 et 363) et se rapportent comme elles à cette

période d'organisation qui précéda l'Edit de janvier. Nous les empruntons au volume 197a de la Bibliothèque de Genève. Ce même volume contient de nombreuses lettres inédites des Eglises réformées du midi de la France, Alais, Anduze, Sauve, Sommières, Bernis, Montpellier, etc... Les volumes 109, 110, 112, 196, ainsi que les portefeuilles I et II, sont également à signaler comme renfermant des pièces fort intéressantes. Il n'est pas une Eglise de notre patrie qui ne puisse y retrouver les titres de son origine ou quelque souvenir de sa primitive histoire. Preuve en soient les trois extraits suivants :

LETTRE DE L'ÉGLISE DU VIGAN.

*A nos très-honorés pères, les ministres de Genève.*

6 mai 1561.

La miséricorde, la paix et charité de notre Dieu
vous soit multipliée.

Très honorés pères, au moys d'octobre dernier passé, nous avions envoyé homme expressément avec mission, par laquelle vous advertissions que Dieu ayant par sa grâce chassé une grande partie des erreurs, ausquelles avions esté plongés par le passé, avoit aussi par sa grâce et par les ministres circunvoisins, édiffié en ceste ville du Vigan, ville principalle et chef de ce païs, une Esglise jusques au nombre de mil cinq cens personnes, entre lesquelz y a de gens littérés, mesmes aux sainctes Scriptures. Lequel pourteur estant de retour nous a refferé que par vous feust envoyé à Lyon prendre M. La Roche, duquel vous aviez prouveus pour pasteur, et pourtant qu'il ne le y trouva, feust contrainct s'en retourner devers vous pour estre prouveu d'un aultre. Mais pour ce que la persécution estoit dressée en ce pays despuis son despart, par vous feust advisé de surseoir d'en envoyer.

Or maintenant puys qu'il a pleu à Dieu, par sa grâce, nous réunir très tous en si bon estat qu'ayons esté paravant, non obstant toute fâcherie passée, vous prions, au nom de Dieu, continuer le bien que Dieu par vôtre moyen avoit commencé nous faire, en nous prouvoiant d'un tel pasteur que cognoistrez nous estre nécessaire; et promettons le tenir aussi cher que nos personnes propres, et à ces fins envoyons le présent porteur tout exprès.

Il fauldra que celuy que vous plairra nous envoyer prêche publi-

quement, ce qu'il faira en paix, Dieu aydant, comme ont faict les ministres qui nous ont déjà visitez. Vray est qu'il fauldra que il responde à quelques disputeurs adversaires, détenus par prudence humaine, chancellans toutesfois, que nous donne espoir de les pouvoir gaigner et sera fin après nous estre recommandez à vos prières et oraisons. Du Vigan, ce sixième jour de may mil cinq cens soixante ung.

Suivent les signatures :

Davènes.
F. Monfol, surveillant.
Claudavel, diacre.
De Monfalcon.
Dumaset, surveillant.
Dortet, diacre.
Valentin Cato, surveillant.
De Vabres.
Planchon, surveillant.
F. de la Fabrègue.
Lois Lantaic.
Davènes.
Scale.
J. Fornet.
Jesa Cayrol.
Adenant, surveillant.
Arbout, procureur du roy en la ville et viguerie du Vigan.

LETTRE DE L'ÉGLISE D'UZÈS.

7 mai 1561.

Messieurs et pères, le cinquiesme jour du présent moys, vous a esté envoyé de par nous, Jean Lhuilier, l'ung de noz diacres, accompagné d'une lettre signée d'aucuns de nous, addressée à vous, par laquelle nous vous prions et supplions de nous envoyer M. de Lagarde, nostre premier ministre, et en empêchement de luy M. Mutonis. Et pour ce que cela avoit esté délibéré par aucuns de nostre consistoire, de sorte que les choses feurent traictées et délibérées à la haste, nostre consistoire mieulx advisé a esté assemblé en bonne forme, y appelez les plus notables de l'Eglise, en tel nombre que verrez, pour délibérer sur une murmuration commune et populaire, laquelle treuvions dangereuse, s'il n'y estoit obvié pour autant qu'ilz entendirent ladite délibération. Et pour ce que nous voyons la généralité de ceste ville, tant les principaulx, moyens, que populasse, aspirer et désirer ledit sieur Mutonis, pour la bonne opinion qu'un chascun a conceue de luy, et l'assurance qu'ilz ont de la bonne volonté que nosseigneurs et dame de Crussol, noz magistratz, luy portent, et que nous le tenons comme de leur main, et principale-

ment pour raison de la saincte doctrine qu'il nous a fidellement preschée, au moyen duquel Dieu a beneict tellement son labeur que nostre Eglise en est accreue au double. Il nous a administré les sainctz sacrements et les nous a tellement déclairez et fait entendre que le bon goust nous en demeurera en ceste Eglise à tout jamais, vous asseurant (Messieurs) que non seullement, ce que dict est, nous a édifiez, mais sa bonne vie et conversation vertueuse preschent à l'édification de chacun; de manière que nous sommes contrainctz (pour satisfaire à la dévotion, postulation et clameur de tout notre peuple), de vous supplier par ces présentes, comme du meilleur de nostre cœur, et le plus humblement qu'il nous est possible, supplions et requérons de nous bailler pour pasteur et ministre ledit sieur Mutonis, sans avoir esgard aux aultres précédentes lettres, desquelles ensemble de la charge qu'on avoit baillée audit Lhuilier, tout le consistoire s'est desparti et despart, sans pourtant vouloir tant peu que ce soit préjudicier, à la suffisance, bonne vie, et honneste conversation dudit sieur de Lagarde; et sans vouloir prétendre aucune préférence de l'ung à l'aultre, touchant leur sçavoir, suffisance et bonne vie, seullement pour les raisons que dessus, joinct que nous sçavons comme ledit sieur de Lagarde est attaché en l'Eglise d'Aix en Provence. En oultre il nous a dict, estant icy, qu'il estoit pour le présent occupé en ses particulières affaires. Et (que plus est) nous a dict que si en son païs le requéroient, pour raison de sa charge, il postposeroit toute aultre charge à celle de son dit païs, là et quand il y seroit appelé, sous conditions que nous ne pouvons aucunement accorder.

Parquoy, nous vous supplions, Messieurs, ne imputer point à légèreté ou inconstance ceste nostre présente et dernière délibération, mais plus tost à la nécessité urgente, veu que le peuple le désire grandement, lequel avons instamment prié d'accepter telle charge estant libre, congédié et du tout quicte par l'Eglise de Montagnac, ainsi que nous avons veu par escript, et entendu par l'ung de noz frères du consistoire, lequel avyons expressément envoyé audit Montagnac vers ledit sieur Mutonis, qui n'a point voulu accepter ladite condition de soy-mesme, ains s'est du tout rapporté à la délibération de Messieurs les ministres de l'Eglise pour avoir plus légitime voccation. Nous nous fussions retirez aux frères ministres de ceste province, pour leur présenter l'élection de requeste de

toute nostre Eglise, aux fins que dessus. Mais, à la vérité dire, nous avons descouvert et cogneu qu'il y a je ne sçai quoy en eulx qui est trouvé ung peu aigre, que nous n'eussions jamais creu, qui est la cause, Messieurs, que nous avons expressément délégué ce porteur vers vous, pour vous présenter ceste nostre supplication et requeste; espérant que vous userez de la charité accoustumée envers nous comme, de toute ancienneté, vous a pleu user envers plusieurs aultres Eglises. Quoy faisant nous ne nous trouverons jamais lassez de rendre grâces à Dieu et à vous, ni de prier sa divine majesté qu'il nous soit si bon père que nous désirons que vous soyez envers nous, tant en cest affaire que aultre. Et à tant nous nous recommanderons très-humblement à vos sainctes prières et bonnes grâces, vous désirans pour à jamais celle de notre Seigneur.

Les nouvelles de par deçà sont bien meslées. De nos coustés ne demandons que servir à Dieu, et estre fortifiez en sa saincte foy, par son sainct Esprit. Il est vrai, que du cousté de noz adversaires, l'on n'oyt que massacremens, tueries et menasses dressées contre noz frères ministres et nous. Dieu par sa sainte bonté y veuille pourvoir, et nous tenir soubz sa saincte protection et sauvegarde! Nous avons matière trestous de le tenir en requeste vous affirmant que nous ne sommes pas asseurez en noz lictz. Toutesfois rien n'adviendra sans l'expresse volonté de Dieu. Et par tant nous l'attendons et souffrons en patience, sans perdre courage. Nous avons bon besoing d'estre eschaufez en ce païs, et n'ayans pas de ministre vous prions vouloir bientost despecher le nostre par le urgent pour la gloire de Dieu et salut de nous. Ce requis, d'Usez ce septiesme jour du mois de may 1561.

Vos très-humbles et très-affectionnez frères et serviteurs,

Ont signé :

A. Janyn, diacre. — A. Sauzy.
Bouves. — Poc Montanie.
Trudart (?) — Savornin.
Pontanel. — Cregut.
Casaigne. — Beraud.
F. Liordet (1).

(1) Peut-être Siordet. Rien de plus difficile à déchiffrer que ces signatures de différentes mains.

LETTRE DE L'ÉGLISE DE NIMES.

*Messieurs, Messieurs et Pères, à Genève.*

30 août 1561.

Messieurs, il y a longtemps que vous pouvez avoir esté advertis des besoins que vostre Eglise ha d'ung pasteur pour donner allégement à M. Mauget, nostre ministre, et contantement à plusieurs. Pour à quoi prouveoir, avez esté sollicités non-seulement par lettres de nostre part, mais aussi par quelques personnes qui s'y sont employées en toute diligence ; toutes fois nous n'avons sceu tant fère que nos prières justes ayent eu aulcune vertu et efficace en vostre endroit, et ne pouvons conjecturer d'où tel refus pourroit procéder, n'estoit qu'il y a peu d'ouvriers, ainsi que nous sommes advertis. Tant y a qu'il nous semble qu'on doibt respecter l'affection grande du peuple de ceste ville et l'ancien désir d'iceluy à l'advancement de la gloire et règne de nostre Seigneur Jésus. Mesme que MM. de Bèze et d'Anduse, lorsque maistre Arnaud la Source fust envoié à Sainte-Marie, feirent promesse à MM. de Sauzet et Maltret, diacres de nostre Eglise, que lorsqu'on vous requerroit de nous prouveoir d'aultre en son lieu, nous bailleriez homme docte et de bonne vie, et tel qu'on auroit occasion de s'en contenter, et de ne regretter ledit maistre Arnaud, sur quoy nous nous sommes entièrement reposés, et néantmoings n'apercevons aulcunement qu'on tasche d'attendre et s'acquiter de la dite promesse, quoique ayons attendu en patience par longtemps, voire plus que l'entretenement, conservation et advancement de nostre Eglise ne requerroit. Car il est certain qu'à l'exemple des Apostres, on doibt tascher, par tous moyens légitimes, que le nombre des fidèles croisse par chascung jour, ce qui ne se peult fère (selon l'ordre commun) sans mettre aux villes grandes des pasteurs propres et en nombre souffisant pour pouvoir repaistre abondamment les brebis; singulièrement quand la bergerie est grande, comme elle est en ceste ville, grâce au Seigneur.

Or combien que nous eussions bonne volonté d'attandre encore pour quelques jours l'yssue de vostre dessaing, sans user d'importunité envers vous, toutesfois les multipliées requestes du peuple, crieries importables d'aulcuns notables personnages et accusations de négli-

gence contre nous, accompagnées de plusieurs calumpnies qu'on vous informera, nous ont constraincts vous envoier le présent porteur, ung de nos anciens, pour vous supplier de nous envoier homme souffisant et qui puisse satisfère à grand nombre de doctes personnes et de bons esprits qu'il y a en ceste ville, comme aulcungs de vostre compagnie pourront tesmogner, et lesquels ores soient assez instruicts de ne s'attaquer à l'apparance extérieure qui attrait les esprits des hommes; toutesfois ils désirent que ceulx qu'ils oyent soient ornés des vertus dont il plaît à Dieu douer ses serviteurs. Et de faict nous scavons qu'il y a beaucoup de grâces qui sont en eulx excellentes, et non sans cause saint Hiérosme appeloit saint Pol le fleuve d'éloquence, et Eusèbe, en son 3e livre, chap. 24, dit qu'il estoit fort bien parlant et hault en sentences; de manière qu'on ne doibt treuver estrange si les auditeurs ont désir d'avoir tels personnages auxquels le Seigneur ayt si abondamment départi de ses grâces. Par quoy nous vous prions avoir en recommandation cest affaire, et nous envoier celuy que cognoistrez pouvoir satisfère à telle compagnie. Et ce faisant, oultre le fruict qu'en proviendra, moyennant la faveur de nostre Dieu, nous occasionnerez de le prier pour vostre prospérité d'aussi bon cœur que nous recommandons humblement à vos bonnes grâces et sainctes prières. — De Nismes, ce 30 aoust 1561.

Vos humbles serviteurs,

MAUGET.
PIERRE LA JUNQUIÈRE, diacre.
FOURNIER, diacre.
MALTRET, diacre.

V. UGUET, surveillant.
JEHAN MANSON, surveillant.
AIZOT, surveillant.
(*Deux noms illisibles.*)

---

## UNE PAGE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

### RÉCIT AUTOBIOGRAPHIQUE DE LA SORTIE DE FRANCE DE LA FAMILLE DE ROBILLARD, EN 1687

Le naïf récit qu'on va lire est intéressant à un double titre. Nous y trouvons un nouveau témoignage de l'héroïsme que déployèrent les protestants à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, pour la défense de leur liberté morale et de leur foi. De plus, la femme qui a écrit

ces lignes devait être la mère du célèbre général de La Motte-Fouqué, l'ami de Frédéric II, et la bisaïeule de l'aimable auteur d'*Ondine*. Suzanne de Robillard, fille de Josias de Robillard, chevalier, seigneur de Champagné en Poitou, épousa en effet, le 12 décembre 1692, à La Haye, Charles de la Motte-Fouqué, sieur de Saint-Surin et de la Grève, devenu baron de Tonnay-Boutonne par la mort de son frère aîné Hector, et, depuis 1689, par la mort de sa sœur Marie, seul représentant de l'ancienne famille normande des La Motte-Fouqué. (Voir *La France prot.*, art. *J. Fouqué.*)

Je n'ai rien changé à l'orthographe ni au style du texte original; je me suis borné à rectifier la ponctuation, autant qu'il était possible. Ce récit n'est pas une œuvre littéraire, mais une naïve révélation du caractère huguenot, tel qu'il se montre dans la famille française aux jours de crise et de péril. Je dois ici exprimer ma reconnaissance aux représentants actuels d'une noble famille, Madame la baronne et MM. de La Motte-Fouqué, dont la gracieuse obligeance a mis à ma disposition le manuscrit de Suzanne de Robillard. Qu'ils reçoivent les remercîments d'un citoyen de leur ancienne patrie, descendant comme eux d'une famille de réfugiés.

GABRIEL MONOD.

*Récit abrégé de ma sortie de France, pour venir dans les païs étrangers chercher la liberté de ma conscience et l'exercice de notre sainte religion.*

Etant à La Rochelle, ville capitale du païs d'Aulnis et un port de mer, en 1687, étant l'aînée des enfants de mon père et de ma mère, et en leur absence gouvernante du ménage qu'ils y avoient, et de cinq de mes frères et sœurs les plus jeunes, dont l'aîné avoit dix ans et la cadette deux; j'avois eu la permission de ce cher père et mère de chercher de profiter des occasions, qui pourroient se présenter pour sortir hors du royaume, avec toute ou partie de la famille. Le 24 d'avril de la dite année, un bon et fidèle ami, qui désiroit de n'être pas nommé, à cause des conséquences et des punitions infligées en pareil cas, me vint avertir, qu'un petit bâtiment ou vaisseau alloit partir pour l'Angleterre, qu'à sa prière il avoit engagé le capitaine de prendre quatre ou cinq personnes, que sa cache n'en pouvoit pas contenir davantage, qu'il jetteroit dans l'eau une barrique de vin, et qu'il nous mettroit à fond de cale dans sa place sur du sel; et, comme il risquoit de perdre tout, s'il étoit découvert, qu'il vouloit en être dédommagé

par une grosse somme d'argent. Cela ne rompit point le marché. Je priai notre ami de se trouver avec le capitaine du dit vaisseau le lendemain en maison tierce, à quatre heures du matin, pour ne rien faire soupçonner aux voisins de mon dessein, pour premièrement me servir de truchement, et en second lieu de témoins des conditions faites entre nous. J'accordois et promis au capitaine 200 l. par tête pour cinq de nous qu'il prendroit, ce qui faisoit mille livres argent de France, et de lui donner la moitié de la somme devant que de s'embarquer, l'autre moitié après être débarqué à Excester, ville en Angleterre, où il promettoit de nous rendre. Etant ainsi tombé d'accord sur toute chose devant notre témoin, nous prîmes ensemble nos mesures pour notre embarquement au 27 du même mois d'avril, qu'à huit heures du soir je pris avec moi deux de mes frères et deux sœurs. Nous nous mîmes propres, et prîmes sur nous ce que nous avions de meilleures nippes, ne nous étant pas permis d'en emporter d'autres. Nous feignîmes de nous aller promener à la place du château, endroit où tout le beau monde alloit tous les soirs. Je pris avec moi la gouvernante des enfans, pour m'aider à les conduire, qui étoit du secret. Sur les dix ou onze heures, que la compagnie se sépara, je me dérobai à ceux de ma connoissance, et au lieu de prendre le chemin de notre maison, en prîmes un tout opposé pour nous rendre dans celle qu'on m'avoit indiquée à la digue près de la mer, où nous entrâmes par une porte de derrière, où on nous attendoit. On nous fit monter sans chandelle ny bruit, au galetas, où nous fûmes jusqu'à une heure de nuit. Là nous vint joindre notre capitaine et notre truchement. Je leur témoignai que je ne regrettois qu'une petite sœur, qui étoit ma filleule, à qui j'étois fort attachée et me trouvai encore plus obligée à la tirer de l'idolâtrie, que les autres. Tout cela ne se dit point sans un grand attendrissement de cœur, et sans verser un torrent de larmes : je promettois au capitaine tout ce qu'il voudroit avoir, et beaucoup de bénédictions de la part du ciel, s'il faisoit cette bonne œuvre. Toutes ces choses ensemble le touchèrent si fort, qu'il me permit de la prendre, si je lui promettois qu'elle ne crieroit point dans le vaisseau, lorsqu'on viendroit le visiter, ce qui se devoit faire en deux ou trois endroits marqués pour cela. Je le lui promis, dans l'espérance que Dieu me seroit en aide et me feroit cette grâce. Aussitôt mon ami et la gouvernante partirent pour l'aller chercher à l'autre bout de la ville, où nous demeurions, prirent l'enfant au lit, l'enveloppèrent d'une couverture et sa robe dans le tablier de la gouvernante. Dieu voulut que personne ne s'apperçut

de rien; la petite fille étant fort attachée à moi, fut ravie de me voir, et me promit d'être bien sage et de ne rien faire que ce que je voudrois. Je l'habillai et l'empaquetai dans ses hardes. A deux heures de la même nuit, quatre matelots se trouvèrent sur le rivage à marée basse, nous prirent sur leurs épaules, moi avec ma petite sœur entre mes bras sur la tête de l'un; ainsi nous portèrent-ils au navire, et nous firent entrer dans la cache qu'ils y avoient fait, dont l'ouverture étoit si petite, qu'un homme étoit dedans pour nous y tirer. Après que nous y fûmes placés et assis sur le sel, ne pouvant y être en d'autre posture, on referma la trappe et on la godronna comme le reste du vaisseau, pour qu'on n'y pût rien voir; le lieu étoit si bas, que nos têtes touchoient aux planchers d'en haut; nous prîmes soin de tenir nos têtes droit sous des poutres, afin que quand les visitateurs selon leur belle coutume larderoient leurs épées, ils ne nous perçassent pas le crâne. Aussitôt nous être embarqués on mit à la voile, et les gens du Roi y vinrent faire leurs visite. Nous eumes le bonheur de n'y être ni trouvés ni découverts, de même qu'à la seconde et troisième fois.

(*En mer*, 28^me^). Le vent qui nous étoit favorable, nous porta dès les onze ou douze heures du matin hors de la vüe de tous les ennemis de la vérité. Il étoit tems, car nous étouffions dans ce trou et croyions y aller rendre l'âme, aussi bien que tout ce que nous avions dans le corps, qui en sortoit par tous les côtés; on nous donna de l'air, et en sortîmes quelques heures après plus morts que vifs. Notez pourtant que malgré ce mauvais état, toute ma jeunesse ne jetta ni cris ni plainte, et qu'après, tous sentirent beaucoup de joye d'être hors de la tyrannie. Notre capitaine et trois ou quatre hommes de son équipage, car ils n'étoient pas plus grand nombre, nous traitèrent assés cordialement, nous donnèrent autant de biscuits, de pois, de viandes salées, que nous en pouvions manger. Le mal que nous causa la mer ne permettoit pas que nous lui fissions grande dépense. Ainsi se passèrent sept jours, que nous abordâmes à Falmouth, petite ville en Angleterre, où notre capitaine avoit résolu de nous laisser, quoiqu'elle fut éloignée de trente lieues de celle où il s'étoit engagé de nous mener. Il me demanda le reste de l'argent que je lui devois donner; je le trouvai injuste et en portai mes plaintes au gouverneur de la ditte ville, qui m'écouta favorablement et me reçut chés lui avec toute ma suite et mille marques de bonté et de compassion. Il obligea le maître du vaisseau à nous reprendre, et à nous rendre au lieu que nous étions convenus avec lui, à peine d'en être puni, s'il contrevenoit à ses ordres. Le lende-

main, 5 mai (1), à dix heures du matin, nous partîmes de Falmouth, rentrâmes dans le dit vaisseau, sur la promesse que notre capitaine avoit faite de nous mener à Tapson, petit port ou ville proche d'Excester, ville où nous voulions rester. Mais, m'étant apperçûe qu'il nous reprenoit contre son gré et avec chagrin, je jugeai qu'il pourroit nous mal nourrir, quoiqu'il s'y fust engagé par notre accord. Pour y suppléer, je me muny de provisions, qui nous furent très-nécessaires, puisque nous fûmes vingt-quatre heures dans son vaisseau sans nous offrir à boire ni à manger. Le lendemain 6me, la mer devint si calme que nous n'avancions point, ce qui rendoit le maître du navire encore plus chagrin. Plusieurs de ses gens pour s'occuper prirent des lignes pour pêcher. Je les priai de m'en donner une, qu'ils m'accordèrent; j'eus le bonheur de prendre dans mon après-dîné sept gros poissons, qu'on appelle macqros, poissons excellents à manger. Ma bonne pêche mit mon capitaine en bel humeur; il commença à me parler, et le soir m'en envoya à moi et à ma trouppe trois tout cuits et bien apprêtés; ce qui nous fut aussi nécessaire qu'agréable, nos provisions étant dès lors à peu près finies. Lorsque nous crûmes être bien rapatriés avec lui, le septième jour à neuf heures du soir, nous vîmes aborder le vaisseau. On nous fit descendre tous avec le peu de nippes que nous avions; sur ce rivage ou petit port il ne nous parut ni ville ni maison. La peur nous prit, et ce ne fut pas sans raison, de nous voir dans ce lieu qui nous parut un désert, et mon capitaine venir à moi d'un air fort résolu me dire : De l'argent, de l'argent, les 500 l. que vous me devez encore. Je lui répondis que sa demande étoit injuste, puisqu'il ne nous menoit pas où il avoit promis de nous laisser, à Tapson, proche d'Excester. Il fallut néanmoins le payer, après quoi il remit à la voile, et nous restâmes dans ce lieu qu'on nommoit Falcombe, à vingt lieues de Tapson où nous devions aller, et l'avions ainsi stipulé avec cet honnête homme qui ne se laissa point fléchir à touttes mes paroles, quoiqu'accompagnées de larmes et de sanglots, que moi et ma troupe jettions, qui étoit de sept personnes, qui croyions être perdües. Les lamentations que nous faisions, ou la curiosité, attira dans ce dit lieu quelques enfants, à qui nous fîmes pitié. Ils allèrent d'eux-mêmes chercher un homme, mais qui ne parloit point le françois, ni nous l'anglois. Ne pouvant nous faire entendre, il nous demanda si nous parlions latin; je dis : « Oui, » tout d'abord, en ayant appris quelques mots avec mes frè-

(1) Le texte porte *juin*, ce qui est une erreur évidente.

res; il dit : « Bon, » nous prit par la main, et fit porter les plus jeunes de mes sœurs à un quart de lieue de là, où étoit une auberge, où il nous mena. Nous y ayant laissés, il alla ensuite chercher un ministre, à qui il raconta la rencontre qu'il avoit faite d'une troupe de jeunes personnes, qu'il avoit trouvée sur le bord de la mer, et emmenée au dit lieu où nous étions; que nous ne savions point l'anglois, ni lui le françois; aussi ne savoit-il pas ce que nous souhaitions; qu'une jeune dame avoit dit savoir le latin.

Ce pasteur vint, m'aborda d'une manière obligeante, me faisant un grand discours en latin, à quoi je ne pus répondre ni l'entendre; je demeurai à peu près muette. Notre triste situation, mes larmes et celles que mes frères et sœurs versoient à mon imitation, attendrirent si fort cet honnête homme, qu'il nous promit de nous aider en tout ce qu'il pourroit, comme effectivement il le fit et comprit peu à peu où nous voulions aller et d'où nous venions. Mes mots de latin me furent fort utiles. Je lui fis voir que j'avois encore quatre louïs d'or, ainsi que ce n'étoit point l'argent qui me manquoit; je le priai à souper, ce qu'il n'accepta point, mais dit qu'il reviendroit le lendemain, à huit heures du matin, où il me montra plus par figures qu'en paroles, qu'il avoit loué une chaloupe où nous devions nous mettre, que je devois donner deux louïs d'or au maître pour nous mener à Tapson, avec une lettre, pour un monsieur chez qui nous devions descendre, qui nous devoit bien recevoir et fournir d'ailleurs ce que nous avions besoin pour nous rendre à Excester. La recommendation nous fût très-utile; nous y arrivâmes le dimanche entre onze heures et midi; il nous donna un bon dîné, un quartier de bœuf rôti excellent; en attendant nous fit trouver des chevaux, les uns sellés pour les plus grands de nous, les autres avec des bats et manequins ou corbeille pour y mettre les enfants, avec un homme pour nous conduire à Excester, où nous arrivâmes un peu devant deux heures après-midi chés le ministre françois, nommé M. Sausai, ci-devant ministre de l'Eglise de Thonnaiboutonne, en Xintonge, fort de notre connoissance, qui n'eut pas peu de joye de nous voir, et nous pas moins de l'avoir trouvé, et d'être heureusement arrivés dans ces heureuses contrées. Il allait monter en chaire; il retarda son sermon d'un quart d'heure pour que nous eussions la consolation de l'entendre, et rendre grâce à Dieu de nous avoir délivré des ennemis de notre sainte religion, et mis en liberté de la pouvoir librement professer avec nombre d'autres de nos frères, comme nous sortis de France et de notre connoissance. M. de Saint-Surin ou Thonnaiboutonne,

intime ami de mon père et notre voisin en France, étoit du nombre. Lui et tous les autres nous recueillirent avec tant de joye et de bonté, que je croyois déjà jouïr des délices du paradis, et ne trouvai nulle peine à faire même des ouvrages grossiers, à quoi je n'avois point été élevée. Je louai des chambres pour me loger avec ma trouppe, et fis de mes mains deux matelats pour nous coucher, et empruntai un berceau pour mettre ma petite sœur.

Huit jours après notre arrivée, on rendit publiquement grâce à Dieu de notre sortie, et fîmes tous, quoique jeunes, une espèce de reconnoissance en face de l'Eglise, comme nous renoncions aux erreurs de l'église papiste, que c'étoit pour éviter d'y adhérer ou d'être mis dans des couvents, cachots ou aux galères, que nous avions abandonné nos biens, patrie, amis, père et mère, puisqu'ils étoient encore restés en France; que nous en étions sortis, etc. Sur cela on nous fit un si touchant discours que tout le troupeau comme nous, sanglotions à qui mieux mieux.

Je tins mon petit ménage sans servante avec ma petite famille, à qui je servis de mère, tout le tems que nous fûmes privés de la nôtre, qui ne vint nous trouver que trois mois après nous, au mois de juillet, si je ne me trompe. C'étoit un dimanche à sept heures du soir, que cette illustre mère arriva avec mon frère aîné et une servante. Notre commune joye de nous revoir ne se peut exprimer. « Me voici, dit cette bonne mère, et les enfants que Dieu m'avoit donnés, tous en bon état de santé. » La nuit se passa à pleurer de joye de nous retrouver ensemble et à nous embrasser. A six heures du matin, comme j'étois déjà accoutumée, je me levai faire du feu, mettre le pot pour faire de la soupe, aller ensuite chercher à la boucherie de quoi régaler cette bonne mère et mon frère, qui de joye n'avoit rien pu manger le soir devant, d'autant que ne les ayant point attendus, nous avions soupé, et rien de bon à leur donner. Cette bonne mère parut contente des soins et peines que j'avois pris de mes petits enfans, car l'on m'appeloit à Excester : *la mère aux petits enfants*. Je peux dire sans vanité que chacun nous aimoit et avoit pour nous beaucoup d'honnêtetés; aussi je n'avois rien négligé pour bien remplir mes devoirs, autant que mon jeune âge et ma capacité le pouvoit permettre. J'instruisis de mon mieux les frères et sœurs qui pouvoient apprendre; les deux aînés répondoient une fois par semaine au catéchisme. Dans le voyage et après être arrivés, je leur appris et moi avec le psaume XXVII$^{e}$ qui me convenoit ce me semble fort bien; les tenois rangés d'ailleurs, faisois toutes leurs hardes jusqu'au justaucorps de mes frères pour ne

pas trop dépenser, ne sachant point si notre père et mère seroient en état de nous fournir un jour le nécessaire, ni en situation de pouvoir nous faire toucher de l'argent. C'est pourquoi, j'entrepris de servir seule ma petite famille sans servante ni femme de journée, si longtemps que je fus seule avec elle, ou que l'un ou l'autre fussent sortis du royaume. Aussi attendois-je de leurs nouvelles avec impatience, et réponse aux lettres que j'avois écrites à ce cher père et mère, l'une en partant de la Rochelle pour les avertir de l'accord que j'avois fait avec le capitaine du vaisseau anglois pour nous transporter dans son païs, et prendre congé d'eux, qui étoient l'un et l'autre pour lors à leur campagne; la seconde fut après être arrivée à Excester. Il ne me restait plus qu'un louïs d'or; notre ministre me prêta dix guinées pour nos plus pressants besoins, tant pour la nourriture que pour nippes et petits meubles, etc. Après l'arrivée de ma mère, je lui donnai le mémoire de ce que j'avois dépensé et reçu d'argent, qui me parut contente de mon œconomie, et approuva ce que j'avois fait et faisois encore journellement. Ayant fait quelques progrès dans la langue angloise, j'ose bien dire que j'étois encore utile à ma mère pour faire ses emplettes et servir de truchement. Ainsi ai-je toujours fait de mon mieux pour lui être en secours et agréable, de même qu'à mes frères et sœurs, comme ils peuvent m'en rendre témoignage et tous ceux qui l'ont vu. Celui que ma mère rendit de moi à mon père par une lettre qu'elle lui écrivit en France, à Paris, où il étoit encore pour lors, dans l'espérance de trouver plus facilement les moyens d'en sortir pour venir dans les païs étrangers (que s'il avoit resté dans sa province, où sûrement il auroit été inquiété, arrêté, mené aux galères ou en prison, toute sa famille étant déjà hors du royaume), ce cher père, dis-je, me fit l'honneur de m'écrire une lettre des plus tendre, par où il me remercioit et louoit beaucoup des soins et des peines que j'avois prise pour sauver sa famille, et de la bonne conduite que j'avois tenüe à tous égars, ce qui étoit de plus rare à une fille de mon âge, étant dans ma dix-septième année, qu'il m'en sauroit gré toute sa vie, etc, et ne doutoit point aussi que Dieu ne bénît moi et les miens, ainsi qu'il le lui demandoit de toute son âme. Cette lettre m'est si chère et si précieuse, que je la conserverai, s'il m'est possible, autant que ma vie, pour qu'on voye que je n'y ajoute rien, au contraire, que je ne dis pas tout ce que ce cher père y a marqué de tendre et de gracieux.

Ma mère ne séjourna que trois mois, après son arrivée, à Excester, quoiqu'elle eut dessein de s'y établir avec sa famille, le païs y étant

beau et bon; mais lors régnoit Jacques II, qui commençoit à ôter aux protestants leurs priviléges, ce qui faisoit craindre une persécution, d'autant plus que le roy ne paroissoit plus zélé pour la religion qu'il faisoit encore mine de professer, toutesfois trouvant des prétextes pour ne point aller à l'église. Sur toutes ces apparences bien fondées, ma mère jugea à propos pour plus grande sûreté de passer en Hollande, avec toute sa famille. Ce fut au mois d'octobre que nous fîmes ce trajet fort heureusement et en peu de tems. Nous débarquâmes à Rotterdam, ville sur la Meuse en Hollande, où nous ne séjournâmes point. Nous vînmes à Leide, où nous demeurâmes seulement six mois, parce que notre mère trouva être trop éloignée de la Haye, où elle avoit besoin d'être souvent pour y faire des connoissances et amis, et par là de trouver des moyens à établir ses fils; ce qui réussit, puis que quelques mois après, Mademoiselle de Venours qui étoit à la société de Harlem, lui procura une place de page chez le prince d'Anhalt-Dessau, où ma mère envoya mon frère Auguste, son second fils, âgé de dix ans et demi, qui partit à la fin de l'hiver en 1688. Au mois de may suivant, nous vînmes demeurer à Voorbourg, lieu charment à trois quarts d'heure de la Haye, pour être plus à portée d'y aller; aussi faisions-nous souvent ce chemin à pied. Dans ce lieu de Voorbourg nous trouvâmes nombre des réfugiés de notre nation et connoissance, qui comme nous y étoient venus demeurer par économie, y faisant meilleur marché vivre que dans les grandes villes. Notre cher père, à qui Dieu fit la grâce de sortir de France, vint nous y trouver avec un de ses laquais au mois de juillet de la susditte année. On peut facilement juger quelle joye fut celle de ma mère et de leurs enfans; elle ne se peut exprimer par des paroles, ainsi ne l'entreprendrais-je pas de la dépeindre ici. Nos cris, larmes et embrassades de part et d'autre émurent et touchèrent extrêmement tous les assistans. Nous eûmes la satisfaction de rester quelques mois en famille tous ensemble, jusqu'au départ du prince d'Orange pour l'Angleterre (1) accompagné d'une nombreuse flotte et de beaucoup de trouppes de cet Etat. Quatre régiments furent formés de François réfugies; mon cher père fut fait capitaine de cavallerie dans celui de Galoë ou de Rugvigni, ainsi qu'il s'appelloit ci-devant. Mon cher père ne servit point long tems. Peu de tems après être passé en Irlande avec les troupes, il y tomba malade et en mourut; coup de foudre qui accabla ma mère et toute sa famille de douleur. Dieu par sa grâce prit soin de

(1) *En marge :* Au mois de septembre, si je ne me trompe, 1688.

nous tous; mon frère aîné entra aussi dans le service d'Angleterre; quelque tems après y obtint une compagnie que le comte de Soissons (1) lui fit avoir, à la prière que M. de Thonnaiboutonne, mon mari, lui avoit fait, de vouloir rendre service à M. de Champagné, son beau-frère, ce qu'il fit gracieusement, comme on le sait.

Je n'aurois jamais fini, si dans ce récit j'avais rapporté mille petites circonstances bonnes et mauvaises, pénibles ou agréables, arrivées dans nos voyages et depuis et devant notre départ de la Rochelle, jusqu'à présent. Je ne l'ai écrit que pour ma propre satisfaction, à mes heures de loisir qui étoient rares, et à différente reprise, ce qui le rend fort irrégulier. Je peux néanmoins assurer que je n'y ai rien mis qui ne soit véritable. S'il tombe jamais entre les mains de quelques-uns de ma famille ou de mes amis, je les prie d'en pardonner les fautes, premièrement en faveur de ma jeunesse et du peu de loisir que j'ai eu auprès de ma mère et avec mes sœurs, qui me donnoient, si je l'ose dire, plus d'occupations que je n'en pouvois faire, ayant souvent passé des nuits à leurs faire des robes, juppes, coifures, etc., pour les pouvoir produire en compagnie; ayant été souventes fois seule avec elles, sans ma mère, comme à Leide par exemple, que je restai près de six mois, que notre mère étoit à la Haye et ailleurs pour des affaires.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## BERNARD PALISSY

### SA STATUE ET SON RÉCENT BIOGRAPHE (2)

### III

C'est à dessein que nous avons laissé longtemps Palissy de côté dans cette étude sur sa récente biographie. Nous avons voulu montrer par des exemples pris en dehors de son histoire personnelle le peu de créance qu'on peut accorder à l'auteur. Dénigrement systé-

(1) *En marge :* Ce comte avoit épousé une nièce de M. de Thonnaisboutonne, en France.

(2) Voir le *Bulletin* de septembre, p. 434.

matique, emportements irréfléchis, malveillance outrée, légèreté, tels sont les torts que nous avons été forcé de reconnaître dans ce livre, avant même de nous occuper de son héros.

Nous venons de voir que l'auteur serait heureux de trouver que Palissy n'était pas tout à fait hérétique. Grâce à Dieu, ceci est impossible; ses écrits, ses souffrances et sa mort jettent un jour trop éclatant sur la ferme et pure foi du huguenot. On est même obligé de reconnaître qu'il faisait grand usage de la Bible dans ses écrits : « Il a conservé dans ses ouvrages quelque chose de cette manie de citations bibliques, caractère général, du reste, des écrivains huguenots du temps. Les Psaumes faisaient le plus clair de leur nouveau savoir religieux » (p. 169). On ne saurait parler des Psaumes et en général de l'Ecriture avec un plus froid dédain. Les Psaumes, qui sont le plus sublime recueil de chants pieux qu'il y ait au monde, et les autres écrits sacrés souvent cités par Palissy avaient droit à plus d'égards de la part d'un catholique; s'il n'est pas tenu de les lire, il doit au moins les mieux respecter. Ces vieux livres, ces chants antiques, la Réforme en a tant fait usage qu'ils ont réveillé la piété, touché les cœurs, ouvert les esprits, émancipé et renouvelé le monde. La *Fleur des Saints* ou les *Décrétales* des papes n'ont pas de pareils titres à invoquer en leur honneur.

Ne pouvant nier la foi de Palissy, M. Audiat voudrait faire croire qu'en écrivant son second ouvrage, il était moins croyant qu'à l'époque où il composa le premier. « Comprit-il que la nouvelle religion dont il s'était fait le prosélyte coûtait à la France bien des larmes, des ruines et du sang? SANS DOUTE. Je constate, en effet, que dans son second ouvrage publié en 1580, on ne trouve pas un mot pour les protestants dont, en 1563, il célébrait les vertus avec tant d'empressement et d'amour. »

Vit-on jamais plus pauvre argumentation? D'abord peut-on reprocher au protestantisme, avec quelque ombre de justice, le sang versé à flots pour l'anéantir? Puis, si la vérité coûte le sang des martyrs et même si elle est l'occasion de guerres et de troubles, est-ce à dire qu'elle coûte plus qu'elle ne vaut? N'en dirait-on pas autant du christianisme lui-même? Combien de sang maure, juif et hérétique a coûté à l'Espagne l'unité catholique? Et qu'y a-t-elle gagné? Il y a dans la phrase de M. Audiat un *sans doute* qui est prodigieux. Quoi! vous rapportez vous-même que Bernard mourut presque octogénaire, prisonnier pour sa foi, *mourut de misère et de mauvais traitements*, et vous osez insinuer qu'il ne croyait plus aux vertus protestantes en 1580, par ce seul motif qu'il a parlé d'autre chose dans un de ses livres! La persévérance la plus inviolable, jusqu'à la mort, ne le met pas à l'abri de pareilles suppositions! Les protestants, d'ailleurs, avaient-ils une telle liberté d'écrire que le silence gardé sur leur doctrine dans un traité *de l'Art de terre*,

prouve contre leurs convictions? A force d'être injuste, ceci n'est pas même sérieux.

On essaye aussi de ne pas comprendre le rapport étroit de la libre foi protestante de Palissy, avec la nature hardie, persévérante, essentiellement investigatrice de son esprit. On croit avoir beaucoup dit en déclarant que ce n'est point parce qu'il était protestant qu'il inventa l'émail blanc. Sans doute, mais il réussit dans cette invention si longtemps cherchée à tant de frais, par la même raison par laquelle il se fit protestant; parce qu'il était une de ces fortes natures qui cherchent par elles-mêmes jusqu'à ce qu'elles aient trouvé. Ses dialogues entre *Théorique* toujours vaincue et *Pratique* toujours victorieuse, sont la protestation du bon sens et du libre examen contre l'autorité extérieure. Il n'y eut jamais rien de moins philosophique au monde, il ne fut jamais plus pauvre psychologie que celle qui s'imagine pouvoir séparer en un tel homme le huguenot du savant ou de l'artiste. Un pareil caractère, épris de la vérité, du beau, de la nature, profondément religieux et en même temps doué de la force de pénétration la plus intense, indomptable dans son énergie et sa droiture, un pareil caractère a été fondu tout d'une pièce, comme l'éclatant émail dont il recouvrait un chef-d'œuvre de céramique. Aussi est-ce une pure chimère que le but même poursuivi par M. Audiat : faire ressortir l'artiste en jetant dans l'ombre l'adepte et l'apôtre d'une foi individuelle et d'un libre christianisme. Catholique ou philosophe, tout homme impartial le reconnaîtra : pour comprendre un tel homme, il faut le saisir tout entier dans le fond et le centre de son âme, et non diviser son caractère et sa vie en chapitres arbitraires.

Un trait qui nous blesse dans ce livre, c'est la condamnable légèreté avec laquelle M. Audiat s'efforce d'amoindrir les souffrances de son héros. Tantôt on nous parle des persécutions *fort bénignes du reste* qu'il eut à endurer (p. 135), tantôt on dit en passant qu'il a *un peu souffert* (p. 136). On rappelle froidement *la mort que lui avaient* MÉRITÉE, *d'après les lois en vigueur, ses convictions religieuses et sa passion de prosélytisme* (p. IV). Quand on est capable d'écrire de telles choses, on ne devrait pas toucher à une vie si magnanime, au récit d'une si belle mort.

Cette note est tellement fausse que l'auteur ne peut pas se maintenir dans le même ton. Il s'oublie. Ailleurs il dira : « L'influence de la Réforme sur sa destinée fut considérable, puisque tous ses malheurs découlèrent de là et que *trois fois il faillit périr de male mort* » (p. 137). Plus loin encore : « le protestantisme fit de lui un adepte et *une victime* » (p. 158). Enfin, M. Audiat déclare parfaitement véridique le récit de Lestoile d'après lequel « Bernard Palissy prisonnier pour la religion, aagé de quatre-vingts ans, mourut de misère, nécessité et mauvais traitements (aux cachots de la

Bastille...), et avec lui trois autres personnes détenues prisonnières pour la même cause de religion, que la faim et la vermine étranglèrent (1). »

Ainsi, lorsque l'auteur craint qu'on n'accuse Henri III et surtout l'Eglise catholique des malheurs de l'artiste, Palissy *a un peu souffert,* d'une persécution *fort bénigne du reste.* Quand il s'agit au contraire d'accuser de ses douleurs la foi pour laquelle il souffrit, il est une *victime, trois fois il a manqué périr de male mort.* Enfin, on accorde qu'à quatre-vingts ans environ, il était à la Bastille *pour la religion* et qu'il y est mort *de misère, nécessité et mauvais traitements, étranglé par la vermine et par la faim!*

Il est vrai que dans l'approbation donnée par lui à ce récit du catholique Lestoile, M. Audiat a pour but d'en nier deux autres qui émanent de d'Aubigné le huguenot.

## IV

Ici M. Audiat s'inscrit en faux contre tous les historiens, et contre d'Aubigné, qu'ils ont suivi. Il s'agit de la fameuse réponse de maître Bernard à Henri III dans la Bastille. Cette réponse est: 1° insolente, 2° apocryphe. Voilà le jugement qu'en porte notre auteur : « En lisant ce passage, on sera frappé du ton qui y règne. Les paroles du roi sont convenables (il offre la vie et la liberté à Palissy, s'il veut vendre sa foi); on y sent la bienveillance. N'a-t-il pas un désir sincère d'épargner la vie au prisonnier? LA RÉPONSE DE PALISSY N'EST PAS FIÈRE; ELLE EST INSOLENTE. On peut être ferme en sa foi; mais il est mal de répondre à une parole bienveillante par une GROSSIÈRETÉ » (p. 449).

Ce gros mot d'*insolence* n'a pas échappé à l'auteur; il y est revenu; il y tient; il a eu le triste courage de le répéter dans un discours de circonstance, le jour même de l'inauguration, en face de la statue, au moment où elle était découverte pour la première fois. Son langage a produit une impression pénible; c'était, au milieu de l'accord de toutes les âmes, une dissonance bizarre et choquante que rien n'appelait (2). A supposer même que les paroles attribuées à Palissy ne fussent pas authentiques, il suffisait qu'elles fussent considérées

(1) « J'admets pleinement, dit-il, le récit de Pierre de Lestoile. » Et cependant, toujours acharné à diminuer la gloire du martyr, M. Audiat imagine encore de dire à sa dernière page : « Son cachot à la Bastille, il le dut à quelque haine secrète qu'il avait peut-être excitée. »

(2) Nous lisons dans le *Royannais* du 9 août : « De bons discours ont été prononcés par M. Vacherie, maire de Saintes; M. le contre-amiral Darricau; M. Le Masson, préfet, qui a présenté carrément Palissy comme « une victime de l'intolérance et des mauvaises passions de son époque. »

« A un seul et dernier orateur il est échappé un mot malheureux, et c'est à un professeur de rhétorique, M. Audiat. Il a qualifié d'*insolentes* les paroles que, selon d'Aubigné, Palissy répondit à Henri III. »

comme telles par le public pour qu'il y eût un manque évident d'à-propos et de goût à les qualifier ainsi devant une pareille assemblée, en un moment si solennel. Et d'ailleurs, regardons-y de près. Les paroles du potier sont-elles insolentes en effet? Quels sont les deux hommes en présence? Le premier est un des êtres les plus vils que l'histoire mentionne, souillé de vices tellement immondes, qu'ils n'ont pas de nom qu'on puisse écrire; perfide et fanatique au plus haut degré, faisant de sa religion une superstition dégradante, lui demandant surtout l'expiation et le pardon des infamies sans cesse renaissantes de sa vie. Bien plus, entre tous les assassins à jamais exécrables de la Saint-Barthelemy, cet homme dépravé est de beaucoup le plus criminel; sa part de responsabilité dans cette hideuse boucherie dépasse de très-loin celle de sa mère et du roi son frère; il a ouvertement dirigé et présidé le massacre de ceux que Palissy appelle ses frères en la foi.

Quant à lui, il est irréprochable de mœurs, profondément pieux sans bigotisme, penseur supérieur à tout son siècle, naturaliste alors sans égal, artiste éminent et créateur d'une nouvelle forme du beau, octogénaire et captif pour la vérité, mourant *étranglé par la faim et la vermine*, pour toute récompense de tant de génie et de grandeur morale. A cet ignoble souverain qui veut acheter sa conscience en lui offrant la liberté et la vie en échange d'une lâche apostasie, et qui se prétend contraint de le faire brûler vif, il répond que ce n'est pas là parler en roi; que lui, pauvre potier de terre, ne se laissera pas contraindre et qu'il sait mourir. Près de trois siècles plus tard, au pied de la statue enfin inaugurée de ce martyr, sur une place publique, au milieu d'une vaste assemblée officielle et populaire, un des maîtres de notre jeunesse traite d'*insolent* l'un de ces deux hommes, mais ce n'est pas à l'infâme acheteur de conversions que le mot est appliqué; c'est au martyr qui refusa de se vendre et mourut peu de jours après, inébranlable dans son honneur et dans sa foi. Est-ce donc en de pareils sentiments qu'on élève la génération nouvelle! Sans doute, il existe une hiérarchie dans l'histoire; fût-il potier de terre, un Palissy, un martyr, un héros de la pensée et de l'art demeure l'un des rois de l'humanité; fût-il le monarque de la France et de la Pologne, un Henri III n'est que la lie, l'opprobre sanglant du genre humain.

D'ailleurs, en laissant de côté, si l'on veut, ces deux personnalités si prodigieusement inégales, l'*insolent* sera toujours celui qui viendra corrompre une conscience par l'intérêt ou la menace, et si l'insulté lui répond avec un écrasant et suprême dédain, il ne fera que son devoir et ne sera que juste. Si l'historien, à quelque Eglise qu'il puisse appartenir, n'élève pas au-dessus des autres hommes un Palissy et ses frères dans le martyre, et s'il ne met pas un Henri III et ses cruels mignons au ban du genre humain, l'histoire

n'est plus qu'une dangereuse corruptrice de la conscience et de l'honneur. La postérité, intègre, vengeresse, peut et doit remettre chacun à son rang et à sa place dans le passé.

Tous les martyrologes et la *Fleur des Saints*, la *Légende Dorée*, sont remplies de prétendues *insolences* de ce genre, quoiqu'on n'y rencontre souvent ni des victimes aussi nobles que Palissy, ni des persécuteurs aussi complétement avilis que Henri III.

Après avoir constaté que si l'entretien qu'on nous fait entendre dans le cachot de la Bastille a eu lieu, le roi seul s'est montré insolent en même temps que faible, examinons si le fait en lui-même est ou non historique et réel.

M. Audiat croit inauthentique le discours de Palissy; on pouvait s'y attendre, en voyant avec quelle amertume il le qualifie itérativement d'insolent. Il affirme que « Henri III n'a pas vu Bernard à la Bastille, et surtout n'a pas eu avec lui le colloque que l'on rapporte. » Voici les preuves qu'il en donne : le fait a été rapporté par d'Aubigné. Il ne peut souffrir ce personnage éminent, dont MM. Haag ont dit à bon droit, en racontant sa fin : « Ainsi mourut, chargé d'ans et de gloire, un des hommes les plus purs et les plus dévoués du vieux parti huguenot. » Toute assertion de d'Aubigné est suspecte à M. Audiat, par cela seul qu'elle vient de lui.

Puis, l'aventure se trouve rapportée, avec ce que MM. Haag nomment de légères variantes, dans deux écrits de d'Aubigné, son *Histoire universelle*, qui parut en 1618 et 1620, et sa *Confession de Sancy*, pamphlet satirique, qui parut bien plus tard, et que Sénebier appelait « le chef-d'œuvre de d'Aubigné par la chaleur et la précision qui y règnent. »

Voici d'abord la version de l'*Histoire universelle;* il y a tout lieu de croire qu'elle fut écrite la première (1), et comme elle fait partie d'une grande œuvre historique, qui n'est ni une satire ni un pamphlet, c'est naturellement à elle qu'il faut donner la préférence; elle est aussi la plus exacte et la plus simple : « Encore ne puis-je (dit l'historien, après avoir raconté la mort de Palissy, comme Lestoile l'avait fait) laisser aller ce personnage sans vous dire comment le roi dernier mort lui avait dit : « Mon bonhomme, si vous ne « vous accommodez pour le fait de la religion, je suis contraint « de vous laisser entre les mains de mes ennemis. » La response fut : « Sire, j'estois bien tout prest de donner ma vie pour la gloire « de Dieu; si c'eust été avec quelque regret, certes il seroit esteint « en aïant ouï prononcer à mon grand roi : Je suis contraint; c'est

(1) M. Postansque, *Th.-Agr. d'Aubigné, sa vie, ses œuvres et son parti* (p. 130), et MM. Haag (*Fr. prot.*, art. *d'Aubigné*) ont prouvé, contrairement à une opinion fondée sur une faute d'impression du Dict. des Anonymes de Barbier (1593 pour 1693), que le *Sancy*, dont d'Aubigné s'occupa vingt ans, fut publié plus tard que la première partie de son *Fœneste*, qu'il y cite, et qui n'avait pas paru en 1618.

« ce que vous et ceux qui vous contraignent ne pourrez jamais sur « moi : je sais mourir. »

Je cherche en vain, dans la longue argumentation de M. Audiat, une preuve contre l'authenticité de ce récit.

Plus tard, disions-nous, d'Aubigné en a écrit un autre. Dans sa *Confession de Sancy,* satire tout entière ironique, écrite avec une verve étincelante, il met dans la bouche de Harlay de Sancy une apologie de sa conversion au catholicisme ; toutes les raisons qu'il en donne sont des contre-vérités et prouvent le contraire de ce qu'elles sont censées démontrer. Dans le chapitre VII, intitulé : *De l'Impudence des huguenots,* d'Aubigné fait raconter par Sancy, avec un blâme maladroit, maintes paroles ou actions des protestants qui sont toutes à leur gloire. C'est ce personnage ambigu qui, accusant les protestants d'*impudence*, en cite, entre autres exemples, la réponse de Bernard à Henri III. « Mais, sans conter les hardiesses de ceux « qui en font profession, que direz-vous du pauvre potier, maître Ber- « nard, à qui le mesme roy (Henri III) parla un jour en cette sorte : « Mon bonhomme, il y a quarante-cinq ans que vous estes au ser- « vice de la reine ma mère et de moy ; nous avons enduré que vous « ayez vescu en vostre religion parmy les feux et les massacres ; « maintenant, je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon « peuple, qu'il m'a fallu, malgré moy, mettre en prison ces deux « pauvres femmes et vous ; elles seront demain brûlées, et vous « aussi, si vous ne vous convertissez. — Sire, respondit Bernard, « le comte de Maulevrier vint hier, de vostre part, pour promettre « la vie à ces deux sœurs, si elles voulaient vous donner chacune « une nuict. Elles ont respondu qu'encore elles seroient martyres « de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit plu- « sieurs fois que vous aviez pitié de moy, mais moy j'ai pitié de « vous, qui avez prononcé ces mots : J'y suis contraint : ce n'est « pas parler en roy. Ces filles et moy, qui avons part au royaume « des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Gui- « sarts, tout vostre peuple ny vous ne sauriez contraindre un potier « à fléchir les genoux devant des statues. » Voyez l'impudence de ce bélistre, ajoute ironiquement d'Aubigné, vous diriez qu'il aurait leu ce vers de Sénèque : « On ne peut contraindre celui qui sait mourir : *Qui mori scit, cogi nescit.* »

C'est en donnant d'abord cette seconde version plus détaillée, et en montrant ensuite tout ce que l'historien en aurait, selon lui, retranché pour écrire l'autre, que M. Audiat conteste l'authenticité de toutes deux. Mais outre que les *mots* historiques ont toujours quelque chose de suspect dans la forme, même quand le fond est réel, il nous semble évident qu'entre les deux récits, celui d'un historien parlant en son propre nom, dans son *Histoire universelle,* doit prévaloir sur le récit qu'il prête, bien des années plus tard,

dans un pamphlet très-vif, à un personnage qu'il bafoue; s'il se trouve des erreurs dans le second, qu'on nous les montre aussi dans le premier; sinon, on n'aura pas ébranlé celui-ci.

Mais les deux versions seraient-elles donc au fond inconciliables? M. Audiat triomphe de ce que d'Aubigné s'est trompé, dans son premier récit, sur les noms des sœurs Radegonde et Claude Foucaud; parce que l'une était mariée à Jean Sureau, garde des sceaux de Montargis, il les appelle vaguement et inexactement *les filles de Sureau* (1). On peut reconnaître à ce trait, non plus l'historien précis, mais le pamphlétaire rapide et passionné, qui court à son but en négligeant de vérifier un détail, un nom propre sans importance pour lui. Puis, M. Audiat prétend que, selon d'Aubigné, les sœurs Foucaud étaient dans la même prison que Palissy, ce qui serait une inexactitude de plus; mais rien de pareil n'est dit par d'Aubigné. Au lieu de vous écrier : « La Bastille n'existe pour elles que dans l'imagination féconde de l'historien » (p. 455), dites : dans l'esprit prévenu de M. Audiat. Henri III, dites-vous, se rendit aux prisons; et vous ajoutez que c'est là une des œuvres pies que recommande le catholicisme. Il a donc pu visiter aussi bien le Châtelet, où Lestoile nous le montre, que la Bastille, où d'Aubigné nous le fait voir, soit le même jour, soit à un autre moment. Mais, demande-t-on, comment Palissy a-t-il su les offres odieuses faites à ces deux sœurs? — Palissy n'était pas au secret, nous savons le contraire : nous voyons dans Lestoile qu'une de ses parentes était admise à le visiter; le catholicisme n'est pas seul à conseiller ces devoirs pieux; d'autres protestants ont pu les remplir; et quel sujet d'entretien plus naturel entre les prisonniers pour la foi et leurs parents ou leurs amis que la situation de l'Eglise, les arrestations, les exécutions à mort, et surtout la destinée de leurs compagnons de souffrance menacés comme eux du bûcher? M. Audiat se fait gloire à ce sujet d'un *alibi parfaitement démontré;* mais d'Aubigné n'a pas dit en quelle prison étaient les deux sœurs Foucaud. L'alibi n'a ici aucun sens.

On épilogue sur un chiffre que le roi aurait prononcé : « Mon bonhomme, il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de la reine et de moi. » Or, dit-on, Catherine ne fut régente qu'en 1560, reine qu'en 1547. « Comment Bernard a-t-il pu être en 1543 au service d'une reine qui ne fut reine qu'en 1547? » — Parce qu'il put se trouver au service de la reine pendant qu'elle n'était que dauphine. M. Audiat lui-même avoue d'ailleurs que quarante-cinq ans avant l'entretien de la Bastille, Palissy avait été occupé un an, ou au moins plusieurs mois, pour le service de l'Etat (l'établisse-

(1) M. Audiat se donne la peine de démontrer que Radegonde n'était pas la fille ou la femme de Hugues Sureau du Rosier; en effet, mais cela prouve-t-il qu'elle n'ait pas épousé Jean Sureau? Il ne faudrait pas soulever des objections imaginaires pour se donner le plaisir de les réfuter.

ment de l'impôt du sel). C'en est assez sans doute pour que dans un pamphlet Théodore-Agrippa ait pu, en passant, mettre ce nombre de quarante-cinq ans dans la bouche du roi. Mais qu'importe le chiffre, et quand Henri III aurait manqué de mémoire, ou l'écrivain d'exactitude dans cette date rétrospective, que prouverait cette erreur contre le récit, et surtout contre l'autre version plus ancienne de ce même récit, où l'erreur ne se trouve pas?

M. Audiat prétend découvrir dans Sénèque l'origine de toute cette scène, inventée selon lui de toutes pièces par d'Aubigné, « trop fécond satirique pour n'avoir pas inventé une histoire où le roi de France joue un rôle honteux (!) » Mais qu'importe ce titre de roi de France, encore une fois, en tout ceci? Et d'ailleurs, quel besoin d'inventer quoi que ce soit pour le montrer jouant un rôle honteux, puisque ce roi s'appelait Henri III? On n'inventera jamais rien de si vil que sa véridique histoire. Du reste, Sénèque est cité, non par d'Aubigné parlant en son propre nom dans son *Histoire universelle*, mais par son prête-nom Sancy, dans la satire contre les conversions intéressées. Nulle part ce mot n'est attribué à Palissy, et même, pour amener le mot de Sénèque comme un exemple analogue, après le discours de Bernard, il a fallu renverser les termes, dire non pas : *Cogi qui potest nescit mori*, mais : *Qui mori scit, cogi nescit.*

On conçoit cette transposition dans les paroles mordantes et rapides prêtées à Sancy. Mais comment cela prouve-t-il que Bernard, qui a su mourir pour sa foi, n'a pas pu, quelques jours plus tôt, dire au roi, en réponse à ses offres ignominieuses : Je sais mourir?

Enfin M. Audiat croit reconnaître dans le discours de Bernard le style de d'Aubigné et son esprit. Mais outre que le style d'un écrivain aussi original que d'Aubigné se retrouvera toujours nécessairement plus ou moins dans un discours répété par lui (à moins qu'il ne l'ait sténographié), M. Audiat ne voit-il pas que ces grandes paroles énergiques, profondes, dont la mâle concision a quelque chose de romain, dont la forme est une vive antithèse, ne sont pas rares chez les protestants français de ce temps? On en cite de Coligny, de sa femme, de beaucoup de huguenots obscurs; on en rencontre à chaque pas dans le vaste Martyrologe de Crespin, dans Calvin, dans Palissy lui-même.

Je vais plus loin, et quand d'Aubigné n'aurait jamais existé, j'oserais encore affirmer ceci : si Henri III a visité les prisons, comme le racontent et Lestoile et d'Aubigné, s'il a vu le vieux Bernard dans son cachot, il n'a sans doute manqué ni de l'engager à se vendre, ni de le menacer de mort en cas de refus. Qu'il se soit dit *contraint* par le peuple et les Guises, c'est un trait de caractère de plus; cet homme-là s'est toujours dit contraint par quelqu'un. Et à supposer que cet odieux et lâche souverain , tout couvert du sang de tant de victimes chères à Palissy, lui eût offert un marché bien digne de lui,

l'indignation du martyr huguenot a dû lui inspirer quelque réplique sévère; la parole si prime-sautière et si pittoresque de l'écrivain et de l'ancien professeur n'a pas dû se traîner dans de froides et pâles périphrases. Un tel homme, en un tel moment, n'a pu répondre qu'avec une verdeur et une indépendance dignes de son caractère. Que trouvera-t-on, après cela, à reprendre dans le discours que d'Aubigné lui fait tenir? Accordons pour les mots et le style tout ce qu'on voudra; le sens n'est pas contestable.

M. Audiat affecte de choisir entre le récit de Lestoile et ceux de d'Aubigné. C'est mal s'exprimer. Il n'y a pas de choix à faire entre des relations qui s'accordent. Lestoile parle de la visite du roi aux prisonniers le 31 janvier 1588, avec les curés de Saint-Eustache et de Saint-Séverin. D'Aubigné raconte ce qui se passe à la Bastille entre le roi et maître Bernard; Lestoile, ce qui eut lieu au Châtelet, à propos des sœurs Foucault. Plus tard, Lestoile rapporte la mort de Palissy, qui, en effet, n'eut pas lieu ce jour-là; son récit et celui de d'Aubigné n'ont absolument rien de contradictoire.

Depuis quand accuse-t-on de mensonge deux témoins qui ne se contredisent en rien, et cela, uniquement parce que chacun des deux fait connaître des faits ou des circonstances que l'autre ne mentionne pas? Enfin, quelle singulière justice! Le président Hénault supprime-t-il toute mention d'un événement dans la nouvelle édition de son histoire, aussitôt M. Audiat s'écrie : « Il avoue, par ce silence, qu'il avait commis un mensonge. » Donc si d'Aubigné, dans son chapitre *De l'Impudence des huguenots*, n'avait pas répété les mémorables paroles de Palissy que M. Audiat, comme Sancy, trouve insolentes et grossières, il ne manquerait pas de s'écrier : D'Aubigné avoue par là qu'il a commis un mensonge. Mais loin d'avouer rien de pareil, loin de se taire, d'Aubigné reproduit-il son assertion : aussitôt on déclare qu'il l'a inventée, et cela pour quelques minutieuses différences de détails ou de chiffres, ou encore parce que M. Audiat voit dans le récit ce qui n'y est pas, ou plutôt tout simplement parce que le fait lui a déplu. Défenseur ardent de l'autel catholique et du trône de Henri III, il ne veut pas admettre que ce roi ait reçu une leçon digne mais austère d'un homme de grand cœur, de grand esprit et de grande foi, qu'il essayait de corrompre en le menaçant du bûcher.

## V

Avons-nous été sévère pour M. Audiat? Peut-être. Cependant, voilà deux fois qu'il publie sur Palissy, non une étude historique, mais un factum destiné, tout en louant l'artiste, à dénigrer le propagateur de la Réforme. C'est à la fois un plaidoyer pour et contre le même homme, et jamais homme cependant ne fut plus *tout d'une*

*pièce* que celui-là. Comme œuvre historique, la tentative de l'auteur était donc impossible et n'a nullement réussi.

Ce n'est pas cependant que son travail soit sans valeur. Si les assertions historiques de l'auteur sont justement suspectes, il n'en est pas de même dans un autre ordre d'appréciations.

Son jugement sur l'écrivain et sur l'artiste est beaucoup mieux fondé que ses excursions à main armée sur le terrain de l'histoire. A cet égard nous nous joignons volontiers à un critique déjà cité plus haut (1), pour rendre hommage à l'érudition et au goût éclairé de M. Audiat. Peut-être ne le suivrions-nous pas toujours dans toutes les sentences qu'il prononce sur l'attribution de telle ou telle pièce de faïence à l'immortel *inventeur des rustiques figulines*. Mais il est certain qu'on lui en a faussement attribué un grand nombre; parmi celles qu'on lui donne à tort, plusieurs seraient indignes de lui, mais d'autres sont excellentes. Il nous semble seulement qu'après lui en avoir donné trop légèrement, on passe, par une réaction naturelle, dans l'excès opposé. Mais nous nous garderons de réclamer ici en sa faveur contre de bonnes raisons : *magis amica veritas*. D'ailleurs, parmi ses œuvres incontestables, il en est, et beaucoup, d'exquises, qui suffisent pleinement à sa haute renommée. Et enfin, ce sera toujours dans les arts une gloire très-réelle et une gloire infiniment peu commune que d'avoir créé un genre, fût-il bien secondaire, d'avoir saisi le beau dans la nature, sous une forme jusque-là peu ou mal comprise; d'avoir ajouté un domaine même restreint à l'empire du goût et au trésor de ceux qui aiment le beau.

Quant aux éclairs de génie qui ont été signalés chez Palissy, avec une admiration étonnée, par Réaumur, Buffon, Cuvier, Brongniart, M. Chevreul, M. Dumas; et quant aux découvertes que lui a attribuées de nos jours M. le pasteur Barthe, il est impossible de ne pas voir en lui un des pères de la science moderne, un des initiateurs de l'esprit scientifique et de la méthode expérimentale, un précurseur des naturalistes, des géologues, des physiciens de notre temps. On a déjà constaté ailleurs (2) que M. Audiat ne s'était pas montré à la hauteur de cette partie ardue de sa tâche. Mais nous avouons ne pas nous sentir capable de le suppléer. C'est même ce qui nous a plusieurs fois arrêté, au moment où nous étions sur le point d'entreprendre, nous aussi, une monographie de ce grand homme. Pour juger définitivement et en pleine connaissance de cause un si vaste esprit, il faudrait presque l'égaler au moins en étendue (3).

Ath. Coquerel fils.

(1) M. Tamizey de Larroque.

(2) *Revue des Questions historiques.*

(3) Nous ne pouvons exprimer ici une opinion sur la statue, que nous n'avons pas vue. On en parle avec éloges. Le grand penseur y est représenté d'après le portrait authentique retrouvé par M. Du Sommerard et conservé au Musée de Cluny. Il a

# MÉLANGES

## UN VOLUME DE MICHEL LE FAUCHEUR

### ET LES DEUX GIGORD

Tout se tient dans les études historiques : une question élucidée projette sa lumière sur une autre question. Nous allons dire comment la lecture d'un vieux volume de sermons nous a mis sur la voie qui devait nous conduire à la solution d'un problème qui n'était pas sans difficultés, et nous a permis de restituer à l'histoire de nos Églises une illustration dont l'existence n'était pas soupçonnée.

Parlons d'abord du volume de sermons.

Il y a quelques mois que M. le pasteur Bertrand, d'Aumessas, nous fit parvenir un volume de sermons, in-12, dans le plus piteux état. Le frontispice manquant, il était impossible de savoir par qui il avait été écrit, ni où il avait été imprimé. On lisait seulement en tête de plusieurs sermons dont le recueil était composé : *Sermon fait en l'église de Montpellier*. M. le pasteur Bertrand pensa que nous pourrions peut-être en déterminer l'auteur. En effet, un premier coup d'œil nous fit reconnaître un sermon que nous savions être de Michel Le Faucheur. C'est celui qui porte en titre : *Le dormir d'Estienne*. Nous parvînmes à nous souvenir que nous avions lu ce sermon dans un volume appartenant à la bibliothèque de la ville de Montpellier. Nous nous empressâmes de nous transporter dans cet établissement pour faire la confrontation, et nous reconnûmes que les huit sermons qui se trouvaient dans le volume décrépit étaient précisément les mêmes que ceux du volume que nous avions autrefois parcouru. Nous nous aperçûmes cependant que l'édition était différente. En effet, le volume de la bibliothèque publique a été imprimé en deux collections de quatre sermons chacune, avec des paginations différentes, et chaque collection se termine par le mot Fɪɴ, qui annonce bien qu'elles étaient séparées. Les quatre premiers sermons occupent 213 pages, et les quatre derniers 190. Ces deux parties ont pourtant été réunies en un volume dont voici le titre : *Huit sermons faits sur divers textes de l'Escriture sainte, en divers temps et sur diverses occasions, en l'esglise de Montpellier, par Michel Le Faucheur, ministre de la Parolle de Dieu en la dicte église.* Et plus bas : A Sᴇᴅᴀɴ. *Par Jean Janon, et se vendent à Charenton,*

la tête penchée, comme absorbé dans ses réflexions, et porte un de ces plats merveilleux qui rappellent le nouveau genre où il excellait, plus exactement encore que l'aiguière élégante donnée par M. de Triqueti pour attribut à sa statue de la cour du Louvre.

*par Michel Bourdin, demeurant à Paris, rue de La Harpe, à l'Echiquier*, 1625.

Le volume dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le pasteur Bertrand est tout d'une seule pagination, d'un caractère un peu plus net, et comprend 403 pages.

MM. Haag, dans la *France protestante*, article Le Faucheur, parlent d'un recueil de quatre sermons *faits en divers temps et en diverses occasions en l'église de Montpellier*, imprimés aussi à Sedan en 1625. et, immédiatement après, ils mentionnent huit sermons faits en l'église de Montpellier, imprimés aussi à Sedan en 1626, in-12. Il est probable que ces deux recueils n'en font qu'un. La première mention se rapporterait à la première collection seulement. Cette première collection aurait été suivie, dans l'année même, d'une seconde collection aussi de quatre sermons. Ces deux collections, réunies en un seul volume, auraient reçu le titre que nous avons transcrit, et le volume de huit sermons imprimé l'année suivante ne serait qu'une seconde édition des deux collections réunies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les huit sermons des deux recueils sont les mêmes. Il y a donc là deux éditions différentes d'un même ouvrage. Une particularité à noter, c'est que l'édition la plus récente porte le mot Fin après le quatrième sermon. Cette particularité pourrait induire à penser que la première partie de l'ouvrage, tirée à un plus grand nombre d'exemplaires, aurait servi à former le commencement d'une nouvelle édition; mais, comme nous l'avons dit, les caractères n'autorisent pas cette supposition. La promptitude avec laquelle il fallut réimprimer le volume annonce que la réputation du prédicateur était déjà considérable, et qu'il existait à cette époque un goût bien prononcé pour la littérature religieuse.

Ce recueil de sermons est intéressant et instructif à plusieurs points de vue. M. Vinet, dans son *Histoire de la Prédication au XVIIe siècle*, cite avec prédilection des morceaux d'un sermon de jeûne, empruntés à un autre recueil de Le Faucheur. Nous trouvons encore dans celui-ci un sermon très-remarquable sur le même sujet. Le prédicateur a pris pour texte ces paroles du psaume CXXII, v. 6 : *Priez pour la paix de Jérusalem : que ceux qui l'aiment aient prospérité.* Nous aimerions à reproduire un morceau, malheureusement trop étendu, dans lequel le prédicateur énumère les fautes du peuple qui lui ont attiré les malheurs dont il souffre. Il y a là des beautés de premier ordre. L'auteur touche aux questions du temps avec une élévation de sentiments et une profondeur de piété tout à fait remarquables. Quels soupirs et quelles prières! Comme il confesse les fautes de son peuple, et comme il demande la fin de ses maux! « Nous avons eu recours, dit-il, ainsi que les mariniers de Joppe, aux moyens de ce siècle, comme si cela pouvait nous préserver du naufrage. Le principal était de recourir à Dieu avec une vraie dévotion, et de le prier de bon cœur pour la paix de Jérusalem. Mais avant, il faut nous réconcilier avec Dieu dans une vraie repentance, car il n'exauce point les méchants; et si venant le prier dans ce temple, nous y portons nos vices avec nous, en vain multiplierons-nous nos requêtes : il ne nous exaucera point. Pour sortir

des malheurs qui nous pressent ou nous menacent, nous nous peinons après beaucoup de choses; mais une seule est nécessaire : c'est d'estre gens de bien, vrayement repentants de nos fautes, et vrayement désireux de la gloire de nostre Dieu, et puis de prier de bon cœur pour la gloire de Jérusalem. Qui craint Dieu sort de tout, et qui prie Dieu obtient tout. »

Ce volume est aussi très-propre à nous donner une idée des libertés de langage qu'on pouvait se permettre alors du haut de la chaire chrétienne. Dans un endroit, Le Faucheur combat avec force ces jurons abominables qu'on entendait trop souvent dans les rues de Montpellier, et répète des propos blasphématoires qu'on ne nous pardonnerait pas de transcrire ici, et que, de coutume, on se borne à désigner par la lettre qui les commence.

Dans un *Recueil* de la nature de celui où nous publions ces détails, c'est surtout aux allusions historiques qu'il convient de s'arrêter. Le volume en contient qui ne manquent ni de précision, ni de hardiesse. Voici quelques exemples : « Encore que par la malice de quelques esprits inquiets, l'édit ne nous fust pas si religieusement observé qu'il eust esté à désirer, toujours m'avouerez-vous que ce vous estait un grand heur de pouvoir, en toute sécurité, ouyr l'Evangile de Dieu, entrer tous les jours dans sa maison et faire baptiser vos enfants en son nom, communier avec vos frères au corps et au sang de son Fils, tenir vos assemblées et vos conseils en toute liberté, selon l'exigence de vos affaires, et servir à Dieu et au roy, sans crainte de vos ennemis... Mais la Parole de Dieu vous estait venue en mespris, tous les vices du siècle comme une légion de démons estaient entrez en vostre corps qui en estait misérablement tourmenté. » Après s'être pour ainsi dire flagellé, et avoir flagellé son Eglise par l'aveu de diverses fautes, le prédicateur ajoute : « Qu'en ces malheurs, il (Dieu) nous fasse sentir ses salutaires mouvements, qu'il débrouille ce chaos d'affaires, qu'il fasse retirer ces ondes de tribulations qui nous couvrent, pour, avec l'ayde de sa lumière et les doux aspects de sa grâce, porter des fruits qui lui soient agréables. Supplions ce grand Dieu de paix que, pour l'amour de son Fils, et par la vertu de son Esprit, il fléchisse le cœur du roy à donner la paix à son peuple, et à ses plus fidelles sujets la seureté qui leur est nécessaire dans un Estat pour lequel conserver ils ont si franchement exposé leurs vies, pendant que ceux qui leur font aujourd'huy la guerre travaillaient de le mettre entre les mains de l'estranger. Que puisses-tu, grand roy, fermant l'oreille à tous sanguinaires conseils, l'ouvrir aux justes plaintes et aux gémissements lamentables de tant d'âmes qui ne respirent que ton obéissance, et comme un beau soleil que Dieu a eslevé sur la France, nous despartir également avec tous tes autres sujets les rayons de ta bienveillance et de ta royale protection, afin qu'avec tant plus d'allégresse nous te servions comme vray successeur non-seulement de la couronne, mais de la clémence, de la justice et de toutes les vertus de ce grand Monarque pour lequel, avec tant de zèle, nous avons versé notre sang, lorsque nos ennemis et les siens avaient juré la ruine de ta maison; et qu'exposant nos biens, nos honneurs

et nos vies pour la conservation de la tienne, nous nous puissions vanter de servir le plus juste et le plus clément de tous les princes de la terre ! Jamais ne puissent tes ennemis paistre leurs yeux du spectacle de ta pauvre France se deschirant encore une fois elle-même, et se baignant dans son propre sang ! » Un peu plus loin, il dit encore : « Que Dieu change les affections de ceux qui nous molestent sans cause, et qui, comme Saul (Actes IX, 1), ne respirent que menaces et tuerie, qu'il les frappe de sa lumière, qu'il crie du ciel à chacun d'eux : *Pourquoy me persécutes tu?* et qu'il les illumine par son Esprit, afin qu'ils reconnaissent le tort de pourchasser si ardemment l'extermination de leurs frères, et de troubler ainsi l'Estat pour penser ruiner l'Eglise, et se souviennent que jamais nul ne s'est pris à Dieu qui s'en soit bien trouvé. Mais c'est toi seul, ô Dieu ! qui peux le leur faire comprendre, et encliner leurs affections et leurs cœurs à la paix de Jérusalem. Encline-les-y, ô bon Dieu ! et nous donne une paix sincère, ferme et inviolable avec tous nos concitoyens, pour la consolation de nos âmes, pour le salut de cet Estat, et principalement pour la gloire et dilatation de l'empire de Jésus-Christ ton fils. Et, comme autrefois, tu maudis celuy qui rebastirait Jéricho (Jos. VI, 5. 1 Rois XVI, 34), et exécutas par effet ta malédiction sur les siens, ainsi puisse périr, par ton espouvantable vengeance, quiconque entreprendra jamais de rallumer la guerre, quand tu l'auras esteinte par ta grâce. »

Une page de ce volume de Le Faucheur nous fournit deux renseignements dont le premier indique l'année 1626 comme celle de la publication du volume qui nous occupe : « Il y a seize ans ou environ, y lisons-nous, que Dieu nous enleva ce grand Roy (Henri IV), sous le règne duquel il nous avait rendus si heureux. » Et, un peu plus bas, après que l'orateur a rappelé les épreuves par lesquelles sont passées les Eglises de France depuis ce douloureux événement, il ajoute : « Il y a dix années, comme vous savez, que Dieu nous enleva le plus ancien de nos pasteurs, lequel quand nous perdismes, chacun de nous qui avions le bien (le bonheur) d'estre ses collègues, voire chacun de vous, mes frères, peut bien dire comme Elisée lors du départ d'Elie (2 Rois II, 12) : O mon père, mon père, le chariot d'Israël et sa cavalerie. Oh ! que Dieu estait bien courroucé à l'encontre de nous, quand il nous frappa de ce coup ! Nous en pleurâmes bien sur l'heure, mais nous ne pensâmes point à nos fautes pour lesquelles Dieu le nous ostait et n'y remarquâmes point sa colère qui retire les siens du monde, parce que le monde n'en est pas digne. »

Quel est ce pasteur que Le Faucheur compare à Elie, dont la mort était considérée comme un si grand malheur pour l'Eglise de Montpellier, et qui mourut en 1616? Il serait difficile de songer à Gigord, si, comme nous l'avions cru sur la foi des savants auteurs de la *France protestante*, on admettait que Gigord ne mourut qu'en 1651, et que c'est de lui que l'étudiant en théologie, P. Prunet, a raconté les derniers moments dans une brochure intitulée : *Les Derniers moments de M. Gigord*. Disons avant tout, pour notre justification, et pour celle d'hommes si érudits et habituellement si bien informés, que l'erreur était possible et même facile. En effet, Jean Gigord,

fils d'André Gigord, notaire à Béziers, était né en 1564; il aurait eu quatre-vingt-onze ans en 1651. Cet âge, bien qu'avancé ne dépassait pourtant pas assez l'extrême limite de la vie humaine, pour qu'il pût faire rejeter des documents écrits qui paraissaient concluants. Le nom de Jean Gigord, pasteur, figure dans un document de 1622, et il est porté sur la liste des pasteurs en exercice dans l'Eglise réformée de France, jusqu'en 1637. Cette liste, dressée au synode national d'Alençon, est la dernière du même genre. Il n'en existe point d'autre jusqu'aux synodes du désert. Il est bien vrai qu'il y a une lacune. Jean Gigord n'était plus porté comme pasteur en 1620, mais il l'était de nouveau en 1626. Toutefois, le document de 1622, dont nous avons parlé, semblait protester contre cette omission.

Le premier doute qui pénétra dans notre esprit sur ce personnage, nous fut inspiré par la lecture d'un manuscrit d'Anne Rulman, conservé à la bibliothèque publique de Nîmes. On y lit : « Il (le duc de Rohan) fit députer le conseiller Dumois et le *fils du feu ministre Gigord* à Nismes et à Uzès pour se résoudre de ce qu'ils avaient à faire. » Ceci se passait au commencement d'octobre 1622. Il était clair, d'après ces paroles, que Jean Gigord était mort avant la fin du siége, et, comme nous avions trouvé son nom dans une assemblée tenue au commencement, il nous paraissait légitime de conclure qu'il avait rendu le dernier soupir dans l'intervalle qui séparait l'investiture de la ville de sa capitulation. C'est l'opinion que nous avions adoptée dans notre *Histoire du Siége de* 1622.

Nous en étions là quand le volume de Le Faucheur nous est tombé entre les mains, et il nous a été facile de voir que Gigord, appelé à Pignan comme pasteur, en 1584, et peu de temps après à Montpellier, en la même qualité, était bien le plus ancien des pasteurs de la ville à cette époque. Il avait en effet trente-deux ans de ministère en 1616. Nous nous sommes mis dès lors à compulser les précieux registres de l'état civil des protestants déposés à la mairie de Montpellier, afin de savoir jusqu'à quelle époque Gigord avait administré des baptêmes, et cet examen nous avait déjà conduit à peu près au but désiré, lorsqu'une découverte tout à fait inattendue nous donna le jour même de l'inhumation. Voici ce que nous lûmes sur le registre des décès : *Jean Gigord, pasteur de ceste église, a esté ensepvely le* 17 *février* 1616. Toute incertitude était donc dissipée. Mais quel est le Jean Gigord qui figure parmi les pasteurs de Montpellier en 1622, reprend sa place dans le registre des baptêmes le 29 septembre 1623, et, sur la liste des pasteurs colloque par colloque dressée au synode national de Castres, le 16 septembre 1626, et la conserve jusqu'en 1637, époque ou cette liste fut revisée par le synode d'Alençon? Il nous a semblé que pour répondre à cette question nous n'avions rien de mieux à faire que de nous enquérir si le pasteur décédé avait laissé un fils du nom de Jean. La recherche n'était pas facile, car les rubriques du registre à consulter étaient précisément rongées à cet endroit et il fallait procéder à tâtons et sans indications dans des procès-verbaux très-courts, presque illisibles, et dont aucun, à cette époque, n'était accompagné de signatures. Voici ce que nous avons trouvé :

Le 6 juillet 1588, baptême de Fulcrand Gigord, fils de M. Jean Gigord et de Jeanne de Gassignolles.

Le 2 mai 1590, baptême de Jean, fils de Jean Gigord, ministre de la Parole de Dieu, et de Jeanne de Gassignolles.

Le 24 décembre 1591, baptême de Daniel Gigord, fils de Jean Gigord, ministre, et de Jeanne de Gassignolles.

Le 29 août 1593, baptême de Marie Gigord, fille de M. Jean Gigord, ministre de nostre Eglise, et de Jeanne de Gassignolles.

Il est donc certain que Jean Gigord eut quatre enfants au moins, car plusieurs actes ont bien pu nous échapper, et l'un des fils du pasteur s'appelait Jean comme son père. Lors du siége de Montpellier, en 1622, Jean Gigord fils était âgé de trente-deux ans, puisqu'il était né en 1590. Il pouvait donc être pasteur à cette époque. Mais que fit-il depuis et que devint-il jusqu'en 1625, époque où il reparaît sur la liste des pasteurs de Montpellier, pour y rester jusqu'à sa mort survenue en 1651? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. Nous savons seulement qu'il ne prit part, en qualité de pasteur, qu'à une des premières assemblées qui eurent lieu pendant le siége, et nous n'avons pu le découvrir sur la liste des pasteurs d'aucun colloque avant 1626. Un autre Gigord, sans aucune désignation de prénom, est porté, il est vrai, comme présent dans une assemblée du conseil de ville, mais il y est inscrit, non parmi les pasteurs, mais parmi les laïques. C'est sans doute le même qui fut député à Nîmes et à Uzès avec le conseiller Dumois et qui est désigné par ces mots : *le fils du feu ministre Gigord*. Etait-ce Fulcrand ou Daniel? A moins de quelque découverte nouvelle la question restera indécise.

Nous avons maintenant à produire le peu que nous savons sur le ministère de Jean Gigord, fils du ministre du même nom, avec qui il avait été confondu et qui, comme son père, fut longtemps pasteur de l'Eglise de Montpellier.

Il y commença régulièrement sa carrière pastorale à la fin de l'année 1625.

Gigord fils était digne, par son profond savoir, de la réputation de son illustre père (1). Un seul fait suffit pour le montrer. Le synode de Castres, en 1626, avait accepté avec reconnaissance l'offre faite par Michel Le Faucheur de réfuter tous les sophismes dont le cardinal du Perron avait rempli son gros volume sur l'Eucharistie. Cet immense travail était terminé en 1631, et son *très-digne auteur* fut remercié par le synode assemblé cette année-là à Charenton, qui le loua de sa diligence et de son grand zèle pour la gloire de Dieu et pour l'édification de nos Eglises. De Croy et Gigord, pasteurs de Béziers et de Montpellier, reçurent la mission de revoir cet ouvrage, afin qu'aussitôt qu'ils l'auraient examiné et approuvé, on l'imprimât aux frais des Eglises, conformément à l'intention du synode national de Castres. Ce livre fut imprimé à Genève en 1635, et quand on pense que les marges de ce gros in-folio sont couvertes de citations grecques ou latines, on se fait facilement une idée de la haute opinion que

(1) Pour Jean Gigord père, voir notre *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, livre I[er], chap. 11.

le synode devait avoir des hommes à qui il confiait un tel contrôle.

En 1637 Jean Gigord représenta l'Eglise de Montpellier au synode national d'Alençon, et fut chargé avec Ferrand, pasteur à Bordeaux, et Jean Richer, seigneur de Cerisi, ancien de la province de Normandie, d'aller faire au roi et à son gouvernement des remontrances qui ne manquaient ni d'importance ni même de hardiesse, car elles contenaient des plaintes nettement formulées.

Nous ne connaissons plus au sujet de Jean Gigord fils que l'édifiant récit de ses derniers moments, fait par P. Prunet.

Jean Gigord père, né à Béziers en 1564, mourut à Montpellier, en 1616, à l'âge de cinquante-deux ans.

Jean Gigord fils, né à Montpellier, en 1590, mourut en 1651, âgé de soixante ou soixante et un ans. Il avait vingt-six ans lors de la mort de son père.

PH. CORBIÈRE.

---

## FÊTE DE LA RÉFORMATION

Le pieux anniversaire que ramène la Toussaint pour les fidèles de la Confession d'Augsbourg, et le premier dimanche de novembre pour ceux de l'Eglise réformée, sera, cette année, grâce à une heureuse coïncidence, célébré le même jour par les deux Eglises qui rappellent, dans notre patrie, la glorieuse rénovation du XVIe siècle. On ne peut que se réjouir de voir toutes les congrégations de la Réforme française s'unir, malgré la diversité de leur origine et de leur histoire, dans un même acte de foi et d'adoration, non pour exalter les mérites de l'homme, mais pour glorifier l'œuvre de Dieu, qui se continue à travers les âges, en dépit de la faiblesse de ses instruments. On ne saurait méconnaître ce qu'une date uniformément adoptée ajouterait à cette manifestation en intérêt et en grandeur. Quoi que décide l'avenir à cet égard, nous saluons avec joie la solennité qui se prépare. En réponse à d'injustes attaques, la Réforme française évoque tout un passé plein de purs souvenirs. Elle s'affirme elle-même dans sa foi, dans ses généreuses ambitions, dans son culte en esprit et en vérité, source d'une impérissable jeunesse. Elle puise dans l'étude de ses annales un encouragement et une leçon. Nous recevrons avec joie les communications qui nous seront adressées sur la fête historique et chrétienne du 1er novembre prochain.

---

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

---

Les quittances des abonnés en retard ont été remises, le 31 mars, à la maison chargée de les faire toucher à domicile.

---

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

---

## ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | |
|---|---|
| 1re année<br>2e —<br>3e —<br>4e —<br>5e —<br>6e —<br>7e —<br>8e — | 10 francs le volume. |
| 9e année<br>10e — | 20 francs le volume. |
| 11e année<br>12e —<br>13e —<br>14e —<br>15e —<br>16e — | 10 francs le volume. |

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

# AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.